

ACADEMIE SALESIENNE

14, Avenue de Tresum
74000 ANNECY

GABRIEL PÉROUSE

ARCHIVISTE DE LA SAVOIE

L'ABBAYE DE TALLOIRES

DESSINS DE ANDRÉ JACQUES



LIBRAIRIE DARDEL
CHAMBÉRY

—
1923





GABRIEL PÉROUSE

ARCHIVISTE DE LA SAVOIE

L'ABBAYE DE TALLOIRES

DESSINS DE ANDRÉ JACQUES



LIBRAIRIE DARDEL
CHAMBÉRY

1923

LES ORIGINES



Quand le bon roi Robert chantait au lutrin, dans son palais de Paris, un peu après l'an mille, son royaume de France ne dépassait pas les rives de la Saône et du Rhône. Au delà, jusqu'au Jura et jusqu'aux Alpes et depuis les confins de l'Alsace jusqu'à la mer Méditerranée, c'était le beau royaume de Bourgogne, et dans ce royaume il y avait un roi et une reine qui s'aimaient chèrement. Leurs historiens n'en ont rien dit, mais ce roi faisait à sa femme des cadeaux si magnifiques, qu'il ne faut pas douter de leur amour. Il s'appelait Rodolphe, troisième de ce nom ; il était roi sérénissime par la grâce de Dieu, couronne en tête, sceptre en main ; il portait la lance de saint Maurice, qui conférait à son autorité royale un caractère religieux. Les barons de ses États prenaient même grand soin de lui épargner les soucis du gouvernement ; le pouvoir avait, peu à peu, passé entre leurs mains, et le roi Rodolphe n'avait presque plus rien à faire : ce que les chroniqueurs ont constaté, assez discourtoisement, en le surnommant le Fainéant. Il avait pourtant voulu réagir, quand il était tout jeune. Il avait échoué, devant l'irrésistible force de la féodalité naissante ; il s'était résigné, assez facilement, parce que l'avenir l'intéressait peu : marié deux fois, il n'avait pas d'enfants.

Ermengarde, sa seconde femme, qu'il aima si fort, était veuve elle-même et mère de deux enfants quand elle devint reine. Jeune encore, elle savait porter avec grâce le long et souple bliaut, de soie légère, de couleur pourpre, dans sa haute chaire en bois marqueté, incrusté d'or ; le soir, quand

on allumait les petites lampes des lustres d'argent, leurs flammes mettaient des reflets dans ses cheveux, qui flottaient sur son dos à la mode du temps ; quand elle foulait les tapis brodés de fleurs, de ses pieds chaussés de riches étoffes où des perles brillaient ; quand elle passait, parmi les émaux, les ivoires et les panneaux peints apportés de Byzance, elle égayait les grandes salles royales, autour des tables drapées qui portaient la lourde vaisselle plate ; les bancs de bois doré se couvraient de coussins aux teintes éclatantes ; contre les murs, des bahuts bas, armés de bandes de fer forgé, et qui n'étaient que des coffres, vite cordés pour le voyage, lorsque la cour se déplaçait.

Or, le roi de Bourgogne, qui n'avait pas de capitale, vivait dans ses propriétés, où il était encore le maître, et il passait fréquemment de l'une à l'autre. Ermengarde, conseillère avisée et vigilante de son mari, l'accompagnait partout. Les ancêtres de Rodolphe avaient été des gens du nord. Lui-même, il habitait volontiers les pays qui sont devenus les cantons suisses de Vaud, de Valais, de Neuchâtel et de Fribourg, et qui faisaient partie de ses États. La reine l'amenait quelquefois dans le comté de Vienne ou dans le pays de Savoie, qui avaient ses préférences et dont elle était peut-être originaire. En Savoie, à Talloires, l'œuvre qu'elle accomplit devait durer plus de sept siècles.

L'histoire de Talloires avait pourtant commencé avant elle. Déjà, du temps des Fées, il paraît que le seigneur de Duyn aurait voulu relier son château au Roc de Chère par un pont, qu'il demanda aux Fées de lui bâtir ; il leur offrait, pour leur peine, du sel et du beurre, on ne dit pas combien, mais ensuite il voulut les tricher. Alors, les Fées détruisirent leur ouvrage ; il n'en reste que le solide éperon qui prolonge le Roc de Chère dans l'eau du lac, et quelques pilotis dans l'îlot du Roselet.

Il y a des gens qui disent que ces pilotis indiquent plus probablement l'emplacement d'une station lacustre, et qu'il y eut à Talloires un village allobroge. La grande voie romaine passait pourtant sur l'autre bord du lac, par Doussard, Duyn et Sevrier, pour atteindre la petite ville dont Annecy a pris la place. Un peu avant Doussard, un vieux chemin se détachait de la route impériale et desservait la rive droite, plus accidentée, par Talloires et par Menthon jusqu'à la plaine d'Annecy. Il serait au reste invraisemblable qu'à cette époque gallo-romaine, qui goûtait les sites aimables, Talloires n'ait pas eu d'habitants. Une inscription a subsisté, sauvée du grand

nauffrage des antiquités parce que la pierre qui la porte a servi de marche dans l'escalier qui mène du lac à la terrasse de l'abbaye ; elle rappelle que T. Rutilius Celto éleva un tombeau à son fils très cher et très pieux, mort à l'âge de quarante ans, père de cinq enfants. C'était vers le temps de Marc-Aurèle, quand les familles nombreuses étaient déjà très rares.

Talloires et le monastère.



Il se passa bien des choses ensuite, pendant bien des centaines d'années, et quand nous retrouvons un document sur Talloires, c'est un arrière-petit-fils de Charlemagne qui règne dans le pays. Son royaume a la forme d'une longue plate-bande étroite, dont la capitale est à Aix-la-Chapelle. Ce roi, qui s'appelle Lothaire II, s'est laissé marier avec Thiberge, et puis il l'a répudiée pour rappeler Waldrade, qu'il aime beaucoup mieux, mais il s'est attiré ainsi de gros ennuis. Les parents de Thiberge ont protesté très haut, et comme elle est l'épouse légitime, elle a trouvé aussi, dans l'Église, des défenseurs. Lothaire négocie, il marche, et voici qu'il tente de se tirer d'affaire en faisant un beau cadeau, le 17 janvier 866. Il donne à sa très chère Thiberge, qu'il ne qualifie pas d'épouse, parce qu'ainsi il plaît à Sa Largesse, plusieurs des domaines royaux : entre autres, celui de Talloires.

Un domaine, c'était une grande terre, qui pouvait comprendre tout le territoire d'une commune ; il y avait une résidence pour le maître ; des

colons, qui n'étaient plus des esclaves, mais dont la condition était héréditaire, y cultivaient les champs. Le domaine de Talloires appartenait donc alors, comme apanage royal, à la couronne des rois carolingiens. Quand Thiberge y fut la maîtresse, une celle s'y constitua, dont la princesse délaissée fut sans doute la pieuse fondatrice.

Bien des gens se faisaient moines, en ce temps-là, en se dépouillant simplement de leurs biens, pour vivre d'aumônes et de prières : ni vœux solennels, ni règle précise ; les prêtres même étaient rares parmi eux. Les uns, qui n'étaient pas les plus recommandables, étaient moines errants ; d'autres élaient domicile dans des lieux où quelques-uns de leurs pareils les avaient précédés, auprès d'une pauvre chapelle, la seule chose qui fût commune à ces adeptes irréguliers de la vie monastique ; leurs cabanes ou cellules s'éparpillaient à l'entour, où chacun vivait à sa guise. C'est ce qu'on appelait une celle. Telle fut la celle de Talloires, longtemps encore après la princesse Thiberge.

Quand elle mourut, Talloires fit retour au domaine royal, mais déjà l'on s'émancipait à élire des rois qui n'étaient plus du sang de Charlemagne. Un neveu de Thiberge, lui-même beau-frère et favori du roi Charles le Chauve, parvint à dominer entre le Rhône et les Alpes ; il faut dire aussi qu'il avait une femme ambitieuse, fille d'empereur, entêtée du désir d'être reine. Quand vint une occasion qui parut favorable, il se laissa donc ou se fit couronner par les évêques et les grands du pays. Ce roi élu, qui s'appelait Boson, jura aussitôt de faire à tous droit et justice. Lorsqu'il n'était encore qu'un grand seigneur, il avait pris sous sa protection les moines de Saint-Philibert, que l'invasion normande venait de chasser des rives de l'Océan, où leur fondateur les avait établis. D'étape en étape, ils étaient arrivés en Bourgogne, à Tournus, et Boson était à Lyon, le 8 décembre 879, quand il voulut témoigner à ces moines sa munificence « pour le remède de son âme et de l'âme de son auguste épouse ». Il leur donna la celle de Talloires. Les princes légitimes, issus de Charlemagne, marchaient cependant contre celui qu'ils qualifiaient d'usurpateur. Ces circonstances ne permirent pas aux moines de Tournus de prendre possession de leur dépendance, où ils ne parurent pas davantage, après Boson, quand deux rois carolingiens de France eurent pourtant ratifié la donation qu'ils avaient reçue. On croit qu'ils s'abstinrent parce que les grands chemins n'étaient pas sûrs, en ce temps-là, du côté des Alpes ; on risquait d'y rencontrer Hongrois ou Sarrasins, qui ne valaient pas mieux que les Normands. Les fils de Saint-

Philibert avaient fait un grand voyage pour fuir les uns, et ils ne voulurent pas en faire un second pour rencontrer les autres. Il n'y avait donc toujours à Talloires qu'une modeste celle, où vivaient quelques moines libres, sur le terrain, dit-on, qu'on appelle encore aujourd'hui le Clos du Moine, lorsque le roi Rodolphe et la reine Ermengarde, que nous connaissons déjà, intervinrent, cent cinquante ans après la princesse Thiberge, dans cette histoire.

Chapiteau roman.



Ces bonnes gens de l'an mille n'avaient pas des goûts si différents des nôtres. Ils aimaient les rives du lac du Bourget, du lac d'Annecy ; ils y avaient des résidences. A Talloires même, Ermengarde était propriétaire, comme on voit dans l'acte par lequel Vualgenis et Vuilburge reçurent du roi et de la reine de Bourgogne, en récompense de leurs loyaux services, des terres à Aix et à Talloires. Aix était une des villégiatures royales ; Talloires devait en être une autre, et peut-être la résidence d'Ermengarde se trouvait-elle auprès du lac, sur l'emplacement où fut construite l'abbaye. La reine devait chérir ce morceau de campagne riante, qui verdoie entre les montagnes altières comme s'il était tombé du ciel à leurs pieds, au bord de sa baie aux eaux profondes. Lorsque, cédant au prestige qu'exerçait l'Ordre

monastique, elle voulut donner une maison aux Bénédictins, ce cadre lui parut le plus convenable à son projet.

Quand elle en parla, un frère du roi, qui avait grande influence à la cour, prit part à la délibération. Il s'appelait Bouchard, il était archevêque de Lyon et vieil ami, lui aussi, de l'Ordre de saint Benoît. Une abbaye florissait dans son diocèse, celle de Savigny près de L'Arbresle : très ancienne, nombreuse et bien renommée. L'abbé Itier la gouvernait, qui était un moine venu de Cluny, l'abbaye-reine dont l'autorité s'imposait à toute la Chrétienté. L'archevêque Bouchard parla donc en faveur de Savigny et l'on eut bientôt l'agrément d'un autre Bouchard, archevêque de Vienne celui-là, et métropolitain du diocèse de Genève, où Talloires se trouvait situé.

Alors, le roi Rodolphe ne se fit pas prier. Il était généreux, il lui plaisait de donner à l'Église des biens qui échappaient ainsi aux convoitises de tous ces grands seigneurs dont les usurpations étouffaient l'autorité royale. Au reste, le roi était aussi un dévot personnage, et qui aimait les moines. Il fit donc rédiger un diplôme en latin, qui commençait, comme tous les diplômes de ce temps, par un court préambule. Là, Rodolphe expliquait qu'il jugeait utile et convenable de faire, sur ses biens, des libéralités aux églises, comme les rois ses prédécesseurs. Ensuite, à la demande, disait-il, d'Ermengarde, reine, son épouse chérie, il déclarait donner au monastère de Savigny son domaine de Talloires avec ses dépendances. Talloires devait rester sous la protection du roi, de la reine et de leurs successeurs, et le seing du seigneur Rodolphe, roi très pieux, fut apposé à ce diplôme, qui nous est parvenu sans date. Omission fâcheuse, dont les historiens ont pris grande occasion de dissenter. On ne peut hésiter pourtant, paraît-il, qu'entre deux années, et comme 1018 est la plus vraisemblable, nous ne ferons aucune difficulté d'en dater la donation de Talloires à l'abbaye de Savigny.

Chapiteau roman.



L'abbé Itier, aussitôt, envoya du monde pour prendre possession du nouvel établissement, dont on allait faire un prieuré. Le chef de l'expédition fut Germain, qui devait être le premier des prieurs de Talloires. On pense bien qu'Itier ne l'avait pas désigné au hasard. Germain était né bien loin vers le nord, dans l'une de ces familles de l'aristocratie flamande qui se distinguaient alors par leur culture, leur richesse, leur zèle pieux. Il avait quitté la Flandre pour Paris, où il avait étudié ; ensuite, moine à Savigny, il y avait, paraît-il, mené la vie la plus austère. Et le voilà qui débarque, un beau jour de printemps, en l'an 1018, sur le rivage fleuri de Talloires, avec quelques compagnons, comme lui moines de Savigny. Nous connaissons trois d'entre eux, ou du moins nous connaissons leurs noms : un prêtre, Ruph, qui était le frère cadet de Germain, et deux diacres, Ismius et Ismidon.

Ils trouvèrent beaucoup de travail. Les moines indépendants de la celle primitive furent invités à se ranger sous la règle de saint Benoît, que les nouveaux débarqués apportaient. Ceux qui l'acceptèrent furent agrégés à la communauté. Il fallut les instruire. Leur vieille petite église, dédiée à Notre-

Dame, à saint Pierre et à saint Maurice, ne pouvait pas suffire aux offices du prieuré. Elle disparut. Une nouvelle église, plus vaste, fut bâtie. Grosse besogne, besogne joyeuse. C'était le temps où la France, libérée de la terreur des invasions normandes et sarrasines, se parait, comme on a dit, de la robe blanche de ses églises. Partout des chantiers ouverts, des piliers qui se dressaient pour porter des arcs hardis, et des tailleurs de pierre dont le ciseau répondait allègrement à celui des imagiers. La reine Ermengarde passait parfois, qui pressait les ouvriers. Quelque moine architecte dirigeait les travaux. On construisait aussi le monastère, dont les dispositions devaient répondre à toutes les exigences de la règle. Le prieur Germain y veillait.

Elle était bien belle et bien grande, pour un simple prieuré, l'église d'Ermengarde. L'art roman, qui venait de naître, affirmait déjà ses principes ; des traditions romaines ou byzantines, il ne s'inspirait guère que pour le choix des ornements ; épris de logique et d'équilibre, il opposait, aux timidités de l'âge carolingien, son originalité et sa sincérité. Dans les trois nefs de l'église de Talloires, pas un hors-d'œuvre, point de surcharge. La masse des pierres taillées faisait toute la beauté des murs. Elles venaient en partie, ces pierres, des ruines du vieil Annecy de l'époque romaine, bourgade déshabitée depuis le vie siècle et qu'on exploitait comme une carrière. On y trouvait de grands blocs où les Gallo-Romains avaient gravé, en lettres sculpturales, les inscriptions dont ils aimaient à parer leurs rues et leurs places. Telle cette inscription, en caractères du bon style du I^{er} siècle, qui rappelait que Caius Blæsius Gratus, fils de Caius, avait donné au vicus d'Annecy une horloge de grand prix, à figures, avec ses grilles, et qu'il avait donné aussi, pour régler cette horloge, un esclave très cher, qui valait 4.000 sesterces. Cette pierre, apportée à Talloires, fut mise en œuvre dans l'église par les maçons de la reine. On l'a, depuis, encadrée dans le mur d'une des anciennes dépendances du monastère.

La grande nef, de belle largeur, était simplement recouverte d'un plancher à poutrelles. Dix colonnes la bordaient, cinq à droite et cinq à gauche, contre les collatéraux, plus étroits, et qui étaient voûtés. Des chapiteaux couronnaient ces piliers, tous différents, comme ceux des demi-colonnes engagées des petites nefs. Trois ou quatre de ces chapiteaux subsistent dans l'un des jardins qui se partagent l'ancien enclos des moines. Deux autres se retrouvent, un peu plus haut sur la montagne, au petit oratoire du Toron, avec une partie de leurs robustes colonnes aux beaux

fûts. Des palmettes carolingiennes ; des feuilles du type corinthien, un peu lourdes et pourtant très décoratives ; des animaux étranges et pourtant pleins de vie se mêlent dans leurs corbeilles aux autres ornements du premier style roman, si vigoureux et si noble jusque dans sa gaucherie. Ils montrent, ces chapiteaux, que rien ne fut épargné pour décorer Talloires. Un porche, ouvert à l'occident sur le lac, abritait le portail, orné de statues de saints bénédictins et porté par six colonnes monumentales, que coiffaient d'autres chapiteaux, plus grands que ceux de la nef. Leur sculpteur s'était inspiré d'un symbolisme imagé, que ses contemporains savaient lire, mais nous ne comprenons plus ce qu'il a voulu dire quand il a figuré, sur deux de ces chapiteaux conservés aujourd'hui à Annecy, un archer à bec d'épervier, aux pieds fourchus ; un centaure à tête de chanoine qui détale dans un mouvement de fuite très heureusement rendu ; un fort vilain petit monstre accroupi et un très fabuleux dragon ailé à plusieurs têtes.

Au bout de la nef, le chœur, où quatre grands piliers se dressaient autour du maître-autel ; par derrière, l'abside profonde, où des stalles s'adossaient aux murs ; les moines y venaient à l'appel des cloches. Quand ces cloches sonnaient, c'était la règle qui parlait ; tout leur obéissait au monastère, où l'on voulait qu'elles fussent bien logées. Il fallait à Talloires un très beau clocher, comme à l'abbaye de Savigny ou comme chez les Bénédictins de Lémenc, en Savoie, dont la flèche de tuf montait haut dans le ciel. Talloires eut un clocher pareil. A côté de l'église, le cloître s'encadrait des bâtiments du Prieuré. De toutes parts, la cire brûla, l'encens fuma et les dernières fleurs de la saison parurent, parmi les chants joyeux et suppliants, dans la grande journée où l'église fut dédiée, sous le vocable de la Vierge Marie.

Deux archevêques étaient présents, et deux évêques. L'archevêque de Vienne présidait comme métropolitain, mais ce n'était plus Bouchard, dont une épitaphe en vers latins décorait maintenant le tombeau ; c'était Léger, un homme actif et diligent, grand conseiller de la reine Ermengarde, grand bâtisseur d'églises, fondateur d'hôpitaux et de bibliothèques, qu'on vénéra plus tard comme un saint. L'autre archevêque était aussi un puissant personnage ; il s'appelait Amizon ; il avait repeuplé et rebâti son diocèse de Tarentaise, dévasté par les Sarrasins, et le roi Rodolphe l'avait récompensé en l'en faisant prince temporel. Les évêques étaient Ponce, de Valence, et Frédéric, l'évêque de Genève, dans le diocèse duquel on se trouvait réuni pour la dédicace de la nouvelle église. C'était, croit-on, en l'an 1031, et le 17 octobre, jour de dimanche.

Chapiteau roman historié.



Le Prieuré et le lac au couchant.



Cette église, je l'ai bâtie, disait la reine Ermengarde dans le diplôme qu'elle fit, ce même jour, rédiger pour garantir au nouveau prieuré la perpétuelle jouissance de ses dons. Elle y déclarait aussi qu'elle était l'humble femme de son seigneur le roi Rodolphe et qu'elle agissait avec sa permission. Ce qu'elle donnait, c'étaient ses domaines de Doussard, de Marlens, de Bluffy et de Charvonnex, avec leurs églises et leurs

dépendances, et ses terres de Marseau, Vesonne, Verel, Ponay, Ramponnex, Echarvine, avec la forêt de Chère. On plaqua sur la charte le sceau de la reine et l'on fit à quelques-uns des seigneurs de sa cour, qui l'avaient accompagnée à Talloires, l'honneur de les inviter à y mettre leurs seings. L'un d'eux, beau-frère de l'archevêque de Vienne, était aussi le parent ou l'allié de la reine. On l'appelait le comte Humbert.

Beaux bâtiments, dont les robustes et harmonieuses lignes de pierres devaient durer pendant des siècles ; vastes domaines, dont les revenus assuraient largement la subsistance des hôtes du Prieuré ; pourquoi une telle fondation ? pourquoi tant de munificence, puisque ces religieux ne devaient rien faire, que chanter des psaumes, dans leur église, derrière leur cloître ?

C'est qu'alors, dans toute l'Europe, on se consolait au chant de ces moines. Peut-être le pieux courroux des fidèles de ce temps a-t-il un peu noirci les traits du tableau qu'ils nous ont fait de leur clergé ; il semble bien, pourtant, que les prêtres des paroisses ne donnaient pas partout d'édifiants exemples ; que certains évêques étaient pires, et que les papes, sans zèle, laissaient les abus s'enraciner. Tout brillant au contraire de la jeune ferveur de Cluny, l'institut monastique des fils de saint Benoît apparaissait comme une arche de Noë, qui portait les seuls justes et d'où le salut de l'Église devait en effet sortir. La société politique subissait, elle aussi, une crise ; la féodalité en naquit, qui fit de l'ordre avec du désordre, un peu plus tard ; l'étape du désordre, pour le moment, durait encore. La reine Ermengarde et le roi Rodolphe voyaient leur couronne s'émietter, de leur vivant, entre les mains de leurs barons. Tandis que l'État se disloquait, les Bénédictins, presque seuls, maintenaient chez eux l'ordre, l'unité, la discipline, et on leur savait bon gré de ce rare exemple qu'ils donnaient. C'est ainsi que Talloires, simple prieuré, restait, malgré la distance, un loyal sujet de l'abbaye-mère de Savigny, dont il est vrai que le joug pesait peu. L'abbé n'intervenait, dans la vie de Talloires, que par les visiteurs qu'il déléguait quelquefois, ou bien quand on soumettait à son approbation le choix d'un prieur nouveau ou quelque décision importante. Quand cet abbé changeait, le prieur de Talloires devait faire le voyage de Savigny, pour prendre part à l'élection. Tous les ans, en signe de dépendance, le Prieuré envoyait à l'Abbaye un tribut symbolique : c'étaient douze truites de son lac, qu'à la Saint-Martin d'hiver quelques moines portaient à Savigny, où

on les appelait les truites de la reine Ermengarde. Elles y arrivaient parfois bien fatiguées par la route, comme le fit remarquer un jour le prieur de Talloires, au chapitre général de l'abbaye où il les présentait ; la redevance fut convertie en argent, et le Prieuré paya dès lors chaque année 4 florins.

Le roi Rodolphe et la reine attendaient aussi, du prieuré qu'ils fondaient, d'autres services, qu'en effet il rendit. Ce fut, sur la route, une hôtellerie, ouverte gratuitement aux voyageurs. Ce fut une maison aumônière, autour de laquelle les pauvres n'avaient pas faim. Et ce fut une école, un centre de vie intellectuelle comme il ne s'en trouvait guère dans le pays. Il y avait une riche bibliothèque à Talloires, où l'on admirait encore au XVIII^e siècle, parmi quantité d'autres beaux et rares manuscrits disparus depuis ou dispersés, un livre très ancien qui contenait « les lois des Allemands, celles des Bourguignons, la loi salique et les lois romaines » ; un poème sur le martyr de la légion thébaine ; « un livre des Vertus et des Vices ». Quelques-uns de ces manuscrits étaient l'œuvre patiente de moines calligraphes. Ils y travaillaient pendant des années et leurs lettrines enluminées se paraient des mêmes feuilles et des mêmes fleurs que leur jardin du bord du lac.

Ni le roi Rodolphe, cependant, ni la reine Ermengarde n'auraient fondé le Prieuré s'ils n'en avaient espéré que cela. S'ils avaient, parmi tous leurs domaines, comme ils auraient choisi une perle dans leur écrin, élu cette baie de Talloires, c'est qu'elle leur avait paru digne d'être consacrée au culte divin, à l'œuvre de Dieu comme on disait alors. On pensait que, depuis trop de siècles, les hommes n'avaient pas rendu à Dieu l'hommage qu'ils devaient. Cette dette arriérée de la terre envers le ciel, on aimait que les moines la prissent à leur compte, pour la payer en priant tout le jour. Les prières qu'ils diraient, ce seraient les psaumes de l'antique Jérusalem, poèmes immortels de l'Invocation, et ce seraient aussi les liturgies chrétiennes : majestueuses Préfaces, Proses pleines de grâce, Hymnes triomphales. Ainsi, Dieu serait loué comme on le voulait, par des hommes voués à ce service, qui diraient, chaque jour, les sept offices et la grand' messe ; qui sauraient évoluer, de leurs stalles à leur autel, en attitudes hiératiques, aux accents éloquents et simples du plain-chant, parmi les reliques et les orfrois, entre les livres de chœur aux lettres teintes de pourpre et d'or, sous l'éclat des cierges ardents.

Ainsi vécurent alors, au bord du lac, les vingt moines et leur prieur. Les prieurs de Talloires, longtemps, furent des saints. Le premier fut ce Germain que nous avons vu venir, de Savigny, pour fonder la maison. Une légende dit que son voisin Richard, le puissant seigneur de Menthon, lui confia son fils, le petit Bernard, dont Germain fit un saint, sans même y bien penser. Mais quand on présenta au jeune homme sa fiancée, la gracieuse Marguerite, qui venait du château de Miolans, Bernard s'excusa, laissa voir qu'il avait d'autres projets. Le seigneur Richard, ce jour-là, semonça rudement notre Germain, et le chassa. Bernard de Menthon quitta pourtant la maison paternelle ; il allait aux passages les plus redoutés des Alpes, que hantaient les faux dieux des païens romains et sarrasins ; et il y bâtit des hospices pour les pèlerins et voyageurs, après avoir exorcisé ces hauts lieux, que nous appelons aujourd'hui les cols du Petit et du Grand-Saint-Bernard.



Saint-Germain.



Comme tout marchait bien au Prieuré, Germain fit ensuite le rude et périlleux voyage de Terre-Sainte. Revenu enfin au bord du lac, il n'y reprit

pas ses fonctions. La vue des anachorètes orientaux lui avait inspiré d'autres idées, conformes d'ailleurs aux plus anciennes traditions de son Ordre, dont le berceau est à Subiaco, dans la grotte sauvage où saint Benoît vécut. Une grotte sauvage, Germain n'eut pas à la chercher trop loin. Il la trouva creusée dans les rochers qui dominaient au levant son monastère, au bord d'un gouffre profond que remplit la plainte du torrent de Cra ; l'accès en était, en ce temps-là, aussi difficile qu'il pouvait le souhaiter. Vrai nid d'aigle, sur sa rude falaise balafree, dans l'âpre solitude de cette gorge farouche. La grâce du site de Talloires s'affirme pourtant jusqu'ici, avec de radieuses perspectives sur le lac. Émeraude, turquoise ou améthyste, suivant l'heure ou le temps, il illumine, comme un œil éclaire une figure, tout le bel horizon d'Alpes où il s'enchâsse.

Germain se sentit là loin du monde. Un bout de mur fit de cette grotte une cellule, dont il fut content ; il y trouvait pourtant beaucoup d'humidité et peu de place ; il fallut loger son oratoire plus haut, sur un plateau adossé à la grande montagne où poussent les sapins, là où s'élève aujourd'hui l'église paroissiale. A chaque aurore, il descendait au Prieuré pour assister, en bon moine, aux offices ; il remontait après les vêpres et, quand la cloche lui annonçait Complies, il les récitait seul, avant de faire son unique repas, qu'il avait rapporté du monastère. Il jeûnait si l'hiver le cloîtrait là-haut ; des saints lui apparaissaient, et des anges aussi ; et il priait sur le bord du chemin, devant une pierre que marque une croix en creux et qui garde l'empreinte miraculeuse des mains du Prieur. Quand on l'eut enterré dans son oratoire, il y fit d'autres miracles ; bien des siècles encore après sa mort, trois fois par an, on y venait en pèlerinage, à cette chapelle de saint Germain.

Ruph, son frère, lui avait succédé comme prieur et céda à son tour à l'attrait de la solitude. Il avait entendu parler d'un petit vallon sauvage, profondément creusé entre deux hautes montagnes qui dominant Faverges. Un sentier y menait, qui s'arrêtait court quand les montagnes l'étranglaient, au fond d'une sorte de puits sombre. C'est là que Ruph élut domicile et vécut et mourut en ermite. Une chapelle y fut bâtie, où ses reliques furent pieusement vénérées par les pèlerins. Les moines de Talloires en firent un petit prieuré, qui prit le nom de Faucemagne, ou de la grande gorge.

La maison du bord du lac eut d'autres saints encore, pareillement canonisés par la voie populaire. Ismius et Ismidon, les deux moines de Savigny qui avaient accompagné Germain quand il vint fonder le prieuré,

inscrits l'un et l'autre au tableau des prieurs qui lui succédèrent, se retirèrent ensuite, comme lui, dans les grottes des montagnes prochaines. Une couronne d'ermitages sanctifiait Talloires. Saint Bompar, qui fut prieur au commencement du XII^e siècle, avait bâti le sien sur le Roc de Chère. On disait qu'il avait passé là-haut quarante années. On disait aussi que saint Germain avait vécu, dans sa grotte, jusqu'à cent ans.

Retenons du moins ces légendes comme un témoignage de la réputation que la ferveur des premiers moines valut au prieuré du lac. On en parlait bien loin. A Rome, les papes Pascal II et Calixte II, en 1107 et 1123, le prenaient sous leur patronage en confirmant son union avec Savigny. En 1145, le pape Eugène III adressait de Viterbe une bulle à ses chers fils, le prieur du monastère de Sainte-Marie de Talloires et ses frères ; il leur assurait la protection spéciale de saint Pierre et la sienne. Un peu après, le terrible empereur Barberousse accordait une charte de sauvegarde au Prieuré. Tout concourait à l'illustrer. Il était de fondation royale. On disait que Gérard de Sales, grand seigneur de la cour du roi Rodolphe, y avait pris l'habit. Le nom du roi Rodolphe et celui de la reine Ermengarde, des noms de puissants archevêques et d'évêques fameux s'inscrivaient sur les feuillets de parchemin du Nécrologe. C'était le livre où, chaque jour de l'année, avant de prier pour leurs âmes, les moines lisaient les noms de leurs amis et bienfaiteurs dont ce jour-là était l'anniversaire. Ainsi leur mémoire était gardée, perpétuellement, de siècle en siècle, comme celle des membres de la Communauté, qui figuraient aussi au Nécrologe avec les grands personnages qu'on vient de dire, avec des princes de maisons souveraines, des barons bannerets, des chevaliers ; et puisque les morts sont égaux entre eux et qu'il ne faut oublier personne, tous les serviteurs du Prieuré avaient pareil rang au Nécrologe, les chantres et les scribes, les portiers et les cuisiniers, les charpentiers et les forgerons.

Talloires était un centre très vivant et la famille monastique était une grande famille. Chaque moine y introduisait la sienne, faisait prier pour sa mère, pour sa sœur, pour celles que le Nécrologe nomme la pieuse Sara, ou Agnès notre amie. On fraternisait aussi avec d'autres prieurés, avec des abbayes lointaines. Un frère en venait parfois, qu'on appelait un roulier, qui allait de royaume en royaume et qui apportait le rouleau des morts. C'était un parchemin où figuraient les noms des religieux défunts du monastère qui l'envoyait. Alors, quand le roulier passait à Talloires, on prenait ces noms

sur le rouleau pour les porter au Nécrologe, qui grossissait toujours. Chaque matin, on y lisait cinq ou six noms, et souvent davantage. Au bout de vingt ans, de cinquante ans, on ne savait plus bien ce qu'ils avaient été, ces morts dont on faisait l'anniversaire, mais l'oraison montait pour eux, entre les grands piliers du chœur, et parfois un mot du Nécrologe précisait le souvenir qu'on pouvait en garder : c'est ainsi qu'on savait qu'Étienne, dont on rappelait la mémoire le neuvième jour des calendes de février, avait été un adolescent d'un heureux naturel et qu'il avait été novice dans la maison du bord du lac.



L'INSIGNE PRIEURÉ

Sceau du monastère de Talloires xve siècle



Le temps jadis était comme le temps d'à présent, il changeait tout, constamment, sur son passage. Quelquefois, nous l'oublions et nous prêtons, parce qu'ils sont lointains, une même figure à des siècles qui ne se ressemblaient guère. Retournons, vers la fin du moyen âge, au lac d'Annecy, là où nous avons vu paraître le roi Rodolphe et la reine sa femme. Il n'y a plus, dans le pays, ni roi ni reine. Mais il reste des descendants de ce comte Humbert que nous avons rencontré auprès d'Ermengarde, parmi les seigneurs dont elle était entourée quand elle avait donné sa charte à Talloires. Les descendants d'Humbert, ce sont les comtes puis ducs de Savoie. Ce n'est qu'au xv^e siècle qu'ils auront la Savoie tout entière, car la province de Genevois, où se trouve Talloires, garde longtemps des souverains particuliers, dont la dynastie prétend venir de l'un des preux de Charlemagne. Dans le voisinage du Prieuré, des fiefs se sont formés, qui appartiennent aux grands vassaux des comtes de Genevois. En face, ce sont les seigneurs de Duyn, gens de très haut parage, chez qui les éperons d'or sont presque héréditaires. Au nord, la bannière des seigneurs de Menthon flotte sur les murs énormes de leur château. Ils sont, ces Menthon, des types accomplis de seigneurs féodaux. Au XIV^e, au XV^e siècle, la féodalité n'a plus beaucoup de temps à vivre. En Savoie,

cependant, l'esprit féodal règne encore ; il a tout imprégné ; il a pénétré jusqu'à Talloires et jusque dans le monastère.

Il est vrai que, derrière sa clôture, le Prieuré se ferme comme un château fort dans son enceinte, avec tout ce qui lui est nécessaire : caves et greniers garnis, four, eaux et jardins. Ce n'était pourtant pas une forteresse, pas plus qu'on ne vit jamais ses moines brandir l'épée. Mais l'idée féodale n'est pas exclusivement militaire. A la fin du moyen âge, les hôtes du Prieuré ont donc subi son influence, et d'autant plus fortement qu'il y a des affinités entre elle et les usages monastiques.

Voyez le prieur ; c'est lui qui commande, au nom de la règle, et chaque moine, individuellement, lui doit entière obéissance ; mais les moines en corps et délibérant constituent le Chapitre, dont le prieur doit prendre et suivre l'avis. Ainsi, il ressemble à un chef féodal, qui a autorité sur ses hommes, mais à qui ses hommes doivent le conseil et qui doit le leur demander. Quand il a pris possession, le prieur a juré, en Chapitre, de garder les droits et biens du Prieuré, de défendre les religieux et les sujets du monastère, de leur administrer bonne justice ; ses frères, ses cousins étaient présents et ils ont juré, eux aussi, de procurer et de défendre l'honneur et le profit du monastère. A chaque prise d'habit, le même serment est prêté par les frères et les cousins de chaque nouveau moine, et ce moine, qui vient de faire les trois vœux canoniques, jure en outre, à son tour, fidélité à la maison de Talloires. Aussi bien n'a-t-il plus, en dehors du Prieuré, ni biens ni intérêts. Jamais, comme on l'a dit, l'esprit de communauté ou d'association ne fut plus fortement organisé. Cette solidarité et cette hiérarchie, fondées l'une et l'autre sur le serment, sont assurément des choses très féodales ; elles font la cohésion et la force du petit groupe de ceux qui s'appellent, dans leurs parchemins, les seigneurs prieur et religieux de Talloires. Et rien encore, dans tout cela, qui s'oppose à l'idée monastique.

Voyons pourtant les choses de plus près, et que sont d'abord ces trois grands offices dont les titulaires, choisis parmi les moines, sont qualifiés d'officiers claustraux ? Le premier d'entre eux est le sacristain ; le second est l'ouvrier, qui veille à l'entretien des bâtiments et surtout des toitures, et le troisième est l'infirmier, qui doit visiter les religieux malades. C'est bien ; mais peu à peu ces moines se sont rendus maîtres de leurs offices et sont devenus inamovibles. Une part des biens du Prieuré, distraite du patrimoine commun, a été attachée à la Sacristie, à l'Ouvrerie, à

l'Infirmierie, et le prieur a aussi sa dotation personnelle. Tous ces revenus ne sont pas bien gros, mais chacun administre librement les siens, à charge seulement de payer au monastère, sous les formes les plus diverses, des redevances fixes. Après cela, s'il gagne quelque chose sur sa gestion, le gain est pour lui. Il est vrai que, par testament, il en dispose ordinairement en faveur du monastère, ou du moins en faveur des successeurs qu'il aura dans sa charge. Pareilles pratiques sont pourtant en contradiction flagrante avec les vœux monastiques. C'est de quoi personne ne semble se douter ; bien des gens, qui font des dons au Prieuré, affectent leurs libéralités à l'un ou à l'autre des offices, qui deviennent de mieux en mieux rentés. Dans le petit État qu'est le monastère, et dont le prieur est le seigneur, les trois officiers claustraux sont de grands feudataires ; ils en ont l'indépendance, les privilèges et l'influence. Et c'est tellement le ton du temps, que d'autres menus fiefs se forment dans la maison. Chacune des chapelles fondées dans l'église du Prieuré a parmi les moines un titulaire, qui la dessert et qui jouit personnellement des biens qui en dépendent.

Très féodal aussi, l'usage où l'on est à Talloires de ne point rétribuer en argent les serviteurs du monastère, ni le maître de cuisine, ni le garde-bois, ni le barbier, ni le cuisinier, ni le portier, ni le bûcheron, ni le vigneron, ni les autres. Chacun a, sur les revenus de la Maison, une part fixe en nature, dont il jouit sa vie durant, et les principaux ont même pris grand soin de rendre leur emploi, qu'on appelle un office laïque, héréditaire dans leur famille. Car Talloires est si noble maison, qu'il y a plus d'honneur encore que de profit à la servir. Un René Chabod de Lescheraine, seigneur d'Aiguebelette, n'hésitait pas à revendiquer l'office de maître de cuisine. Cet office, après lui, resta pendant cent ans chez les Mermier, qui paraissent s'être anoblis au service du monastère. Le barbier des moines fit aussi souche de gentilshommes. Quand il entrait en charge, chaque nouvel officier jurait de servir fidèlement le Prieuré, dont il se disait membre. D'autres officiers laïques, qui rendaient la justice aux sujets du monastère, prêtaient le même serment. Autant de vassaux, autant de familles vassales, qui gravitaient autour de la maison de Talloires, qui vivaient d'elle et qui lui faisaient faire grande figure féodale.

Armoiries de Charansonay.



Le Prieuré a d'autres vassaux encore, dans tout ce qu'on pourrait appeler son domaine spirituel, qui s'est constitué, en grande partie, en un temps où le clergé paroissial manquait, quand beaucoup d'églises furent cédées, avec les droits de dîme qui en dépendaient, à des monastères. Talloires gouverne ainsi bien des paroisses, où son autorité pourra gêner l'action des évêques réformateurs du XVIII^e siècle, mais elle y a été bienfaisante au moyen âge, partout où le Prieuré exerce cette suzeraineté ecclésiastique, tout autour du lac et à quatre lieues à la ronde, et jusque dans les Bornes, bien au delà du Parmelan. C'est, dans le grand diocèse de Genève, un petit diocèse de Talloires, où les moines font remplir les fonctions curiales par des prêtres qu'ils nomment et qu'ils rémunèrent en leur inféodant une part du revenu des églises de leur dépendance. C'est ainsi qu'à Thônes le curé ou plébain, nommé par Talloires, lui doit la moitié des dîmes et le tiers des offrandes que font les paroissiens ; les moines se sont réservé aussi une maison dans le cimetière et le droit d'aller officier dans l'église de Thônes le jour de la fête patronale de saint Maurice. Ils ont en outre à Thônes, comme ailleurs, une grange où s'entassent les gerbes de la dîme. Ça et là, de bonnes chapelles leur appartiennent aussi. Dans les églises même d'Annecy, ils possèdent les prérogatives du plus ancien, du plus illustre établissement religieux du pays. C'est un centre d'attraction, ce simple prieuré dont dépendent d'autres prieurés, comme celui de Faucemagne, où saint Ruph nous est apparu. Sur la rive gauche du lac, le prieuré de Saint-Jorioz, qui est lui aussi de l'obédience de Savigny, a été fondé par un contemporain de Saint-Germain : antique maison, considérable, qui va devenir, elle aussi, au xve siècle, une sujette de MM. de Talloires.

Puisque ce monastère est une seigneurie, et qu'il n'y a pas de seigneur sans terre, parcourons maintenant son domaine. La donation du roi

Rodolphe et de la reine Ermengarde, qui date du XI^e siècle, en constitue toujours, à la fin du moyen âge, le plus gros morceau. D'autres dons, beaucoup moindres, ont été faits, nombreux, pendant les trois siècles suivants. Au XV^e siècle, on en reçoit encore, mais ce n'est décidément plus grand'chose. En 1446, une brave femme de Talloires donne aux moines un bout de pré et une vigne au Clos de Chère, à charge de dire une messe chaque jeudi. En 1493, noble Jean Magnin lègue une autre vigne, pour une messe basse tous les lundis.

Pierre tombale de Jean de Charansonay.



Ces dons ont pourtant une signification morale ; ils prouvent que, en dépit de ses apparences féodales, le monastère gardait la réputation d'une maison où l'on priait Dieu, telle que ses fondateurs l'avaient voulue. Les mêmes motifs qui les avaient inspirés furent aussi ceux de tous les donateurs qui vinrent après eux. Pour la plupart, c'étaient de simples bonnes gens du pays, et c'étaient aussi des seigneurs du voisinage, comme les

Faverges ou les Menthon. Il y a, cachée à Talloires par La Tournette, une jolie vallée, où coule le Fier. C'est le val des Clefs, dont les maîtres, aux XII^e et XIII^e siècles, prirent le Prieuré sous leur protection ; le prieur, en reconnaissance, leur payait 3 livres de gingembre, poids d'Annecy, à chaque fête de Noël ; ces seigneurs des Clefs firent plus, et donnèrent au monastère tout ce qu'ils avaient à La-Clusaz-Lieu-Dieu, à Serraval et dans les Alpes des Aravis. Quant aux souverains du Genevois, ils n'eurent garde d'oublier Talloires dans leurs libéralités ; le plus généreux fut le comte Guillaume, qui donna, en 1192, outre certaines dîmes et le droit de faire paître les porcs dans l'une de ses forêts, quatre maisons sises à Annecy. L'une d'elles, dite la Tour de Talloires, fut vendue en 1613 aux religieuses de la Visitation que saint François de Sales venait d'instituer et qui bâtirent là leur première église. Les moines gardaient d'ailleurs un pied-à-terre dans la ville d'Annecy, dont ils restaient concitoyens, et ce n'est qu'à cette condition qu'ils consentirent, pour une fois, à détacher une parcelle du patrimoine du Prieuré.

Les moines semblent avoir été très diligents administrateurs de leur patrimoine, qu'ils accrurent d'acquisitions nombreuses, faites surtout aux XIV^e et XV^e siècles. Les trois officiers claustraux ou de zélés prieurs y mettaient volontiers les économies réalisées dans l'exercice de leurs charges ; ils aimaient tous, comme une propriété de famille, ce domaine du Prieuré, formé par un long et collectif effort.

Ne l'imaginons pourtant pas énorme, ce domaine. Il ne semble pas que Talloires ait jamais possédé beaucoup plus de 600 hectares de terrain, dont la moitié peut-être en rocs et broussailles. On y trouve aussi de bonnes terres, qui donnent bien des coupes de seigle et de froment, de glorieux vignobles, des bois noirs, de hautes futaies de hêtres, des prés bien arrosés, des maisons fortes comme à Thônes, des moulins dont les torrents bruyants tournent les roues et des alpages où pousse l'herbe parfumée de la montagne. Ce domaine est aussi très éparpillé. C'est une conséquence des conditions où il s'est constitué, par dons et par petits achats, et les moines l'aiment mieux ainsi. S'ils ne peuvent guère faire une lieue sans sortir de chez eux, ils peuvent aller dans bien des communes, aux quatre points cardinaux, et s'y trouver propriétaires, tout le long du lac sur la rive droite jusqu'à Annecy, et dans toute la vallée des Clefs de l'autre côté de la montagne, et au sud à Doussard, à Chevaline, à Giez, à Faverges et jusqu'à Seythenex près de Tamié ; et au nord jusqu'à Charvonnex ou à l'est

jusqu'au Grand-Bornand, à une journée de marche ; Talloires eut même, au XIII^e siècle, dans la lointaine Tarentaise, des biens à Moutiers et dans les environs. C'est ainsi que la fortune politique des comtes de Savoie avait commencé, quand leurs États étaient faits d'îlots coupés d'enclaves. Ce système a l'avantage de faire connaître au loin les noms du Prieuré et de Talloires.

Car le Prieuré possède à Talloires son plus grand lot de terrain, et le meilleur, plus du tiers de l'ensemble ; et le bourg de Talloires, siège du Prieuré, est la capitale de son domaine, ce qui ne va pas sans avantages. Il y a du travail pour tout le monde, pour les artisans comme pour les journaliers qui vont aux champs. Les huit gardes champêtres, qui sont des hommes du bourg, ne coûtent rien aux contribuables, dont ils surveillent les biens avec ceux du monastère. Au Prieuré, il y a toujours, pour les enfants qui veulent, moyen d'apprendre à lire et à écrire, et parfois le prieur envoie les plus intelligents poursuivre leurs études plus loin. Le bourg du Prieuré a son marché du lundi et deux foires par an ; il y a des notaires, qui ne se privent point d'ailleurs d'aller instrumenter à Annecy ; il y a un hôpital, que le monastère a bâti, où les voyageurs trouvent, gratuitement, des lits avec des draps et du feu en hiver ; l'hospitalière qui les reçoit est payée par le Prieuré, qui fait inspecter tous les jours l'établissement. Il y a des familles notables, dans ce bourg de Talloires, qui prospèrent au service du monastère et vivent avec lui très amicalement, invitent à dîner les moines ou le prieur ; quand ce prieur est un homme strict, il n'aime pourtant pas que ses moines sortent ainsi, et si quelqu'un le convie lui-même, il sait répondre : « Monsieur, venez dîner au Prieuré, en compagnie de mes religieux ». Les deux syndics élus qui administrent le bourg sont aussi des habitués de la maison. Bien entendu qu'on plaide quelquefois, puisqu'on est en vieille Savoie et que c'est entre amis et voisins que les procès viennent le mieux. Et l'on n'oublie pas qu'on est au bord d'un lac dont le rivage appartient au monastère ; le prieur y a autorisé la construction d'un port qui procure à la commune un petit revenu.

La perception des revenus du Prieuré, dans son domaine dispersé, coûte très cher. Quand tout est rentré, il faut payer, sur le produit net, les officiers et les employés, les curés qui desservent les paroisses du monastère, la lourde charge des aumônes et l'entretien des bâtiments. Aux besoins des vingt religieux et du prieur ce qui reste suffit, sans excès, car ce revenu net,

estimé à 9.000 livres au XVII^e siècle, ne représenterait pas plus de 100.000fr. d'aujourd'hui. Les produits des propriétés en font la plus grosse part, mais d'autres recettes y figurent, qui sont les rentes et les servis. Les rentes données au Prieuré lui sont payées par les héritiers des donateurs, de génération en génération, comme les 6 livres genevoises que Pierre de Menthon légua, en 1371, pour deux messes par semaine, ou comme les 10 sols genevois qu'un habitant de Talloires constitua en 1290 pour l'entretien d'une chandelle devant l'autel de Notre-Dame. Le Prieuré a beaucoup de ces petits revenus annuels ; ses servis sont pourtant plus sérieuse ressource. A la fin du moyen âge, il y a très longtemps qu'on ne sait plus comment ils ont été imposés sur des terres qui n'appartiennent pas au monastère, mais qui dépendent de son fief. De telles terres, il y en a dans toutes les communes où le Prieuré est propriétaire, et dans d'autres encore. Ceux qui les possèdent lui payent, chaque année, un peu de seigle, une poule ou un morceau de poule quelques poignées de noix ou un peu d'argent. C'est ce qu'on appelait encore au XVIII^e siècle les servis ou les droits féodaux, quand le roi de Sardaigne décida l'affranchissement général ; les droits féodaux furent alors abolis, ou plutôt rachetés, et c'est ainsi que, en compensation de ceux qu'il avait dans la seule commune de Talloires, le Prieuré reçut un capital de 35.000 livres.



Le Prieuré.



A la fin du moyen âge, parmi les tenanciers qui lui doivent des servs, il s'en trouve qui sont aussi, de père en fils, ses taillables ; on les appelle « les hommes de la maison de Talloires » ; si l'un d'eux meurt sans laisser d'enfants, c'est le monastère qui hérite de ses biens. Il y a enfin un droit que le Prieuré exerce, dans tout son domaine, sur ses sujets. C'est le droit de justice. Basse justice, d'abord, et simple police, qu'administre, au nom du monastère, un agent qu'il nomme et qui a le titre de châtelain. Des gentilshommes briguent cet emploi. Le châtelain a au bourg de Talloires son tribunal, qu'on appelle le banc de la cour, où il siège tous les mercredis. De là, il lance les bans qui règlent les coupes de bois dans les forêts communes ou qui fixent la date des vendanges ; de là, il part pour inspecter les chemins, qu'il fait entretenir, et c'est toujours au nom du Prieuré qu'il parle.

Mais le Prieuré a ambitionné davantage ; il a voulu avoir, dans son domaine, le droit de haute justice, et il y est arrivé par étapes. En 1316, Guillaume, comte de Genevois, en lui concédant le droit de juger, n'a excepté que les crimes punissables de la peine capitale. En 1348, le comte

Amé a supprimé cette restriction ; les agents du monastère purent dès lors condamner à mort, mais le criminel devait être remis aux officiers du souverain, chargés de l'exécution. Enfin, en 1448, le duc de Savoie accorde au Prieuré le droit de dernier supplice. A ce moment, le juge de Talloires, nommé par le monastère, est Rodolphe de Fésigny, dont le fils ira à Chambéry pour y présider la cour suprême du Duché. Sa juridiction s'étend sur tous les sujets du Prieuré, partout où il s'en trouve. Ce juge tient ses assises à Talloires, qui est capitale judiciaire. Le monastère y a, au lieu dit le Vivier, un plot, où l'on peut décapiter les gens ; on peut les pendre aux fourches patibulaires dressées, à Talloires aussi, sur le rocher devant la maladrerie ; et il y a un pilori, où le juge fera, par exemple, attacher un voleur, avant de le bannir pour deux ans des terres et seigneuries du Prieuré.

Ainsi le monastère a réalisé, au XV^e siècle, son rêve féodal. Il est devenu l'un des grands vassaux de la couronne de Savoie, il en a l'envergure et le rang. C'est à ce titre que le prieur et les religieux prêtent, au souverain, l'hommage de fidélité. Déjà, aux XIII^e et XIV^e siècles, les comtes de Genevois et les Dauphins se sont déclarés leurs protecteurs. En 1256, le prieur Guillaume a rendu un arbitrage entre le comte Rodolphe de Genevois et sa mère la comtesse Alix. En 1290, quand le comte de Savoie commençait à laisser voir qu'il convoitait Genève, où l'évêque-prince prétendait se maintenir, des arbitres furent pris pour apaiser leur conflit, et le prieur Jacques fut l'un d'eux ; mais il se refusa ; l'affaire était trop épineuse pour qu'il y pût entrer sans imprudence ; il le déclara du moins, par devant notaire, au château de Duyn, en belle compagnie de gens du voisinage.

Les princes de Savoie lui surent bon gré de tant de circonspection, et ils prirent sous leur sauvegarde le Prieuré, qui leur paya dès lors une obole d'or de servis annuel. Amé VIII, en 1397, renouvela solennellement ce contrat d'alliance entre sa Maison et celle du bord du lac. Quand les ducs, au xv^e siècle, convoquaient les Trois-États de la grande patrie de Savoie, le prieur de Talloires siégeait au premier banc de l'assemblée. Il fut parfois le conseiller du souverain. Le monastère contribuait aux dépenses de l'État par des dons libres et gratuits, comme on prenait grand soin de les qualifier. Une bulle du pape Martin V, en 1420, mettait Talloires sous la protection du Saint-Siège. Bien des abbayes eussent été fières de tenir tant de place dans le monde, et le Prieuré n'était qu'un prieuré. Mais les Savoie ne portaient-

ils pas la simple couronne de comtes quand ils étaient déjà de puissants souverains ? Le nom importait moins que les réalités. Pourtant, Talloires aimait à prendre le titre d'insigne prieuré. Il s'en parait quand un évêque de Genève, au XVI^e siècle, voulut descendre de son trône épiscopal pour devenir prieur au bord du lac.

Le prieur, aux XIII^e et XIV^e siècles, est élu par les moines, qui le choisissent entre eux. Presque toujours, il appartient à l'une des grandes familles du voisinage, dont les cadets sont nombreux à Talloires. Quand l'un de ces fils de barons devient prieur, il apporte au gouvernement quelques-unes des qualités que l'habitude du pouvoir a rendues chez lui héréditaires. Il s'est affiné depuis qu'il est au monastère ; il s'y est instruit, et il ne sera donc point déplacé à la tête de ce prieuré qui est une seigneurie. Au contraire, ses propres origines et l'atmosphère qu'il respire font qu'il donne à la Maison un caractère toujours plus féodal. Il n'est pas mauvais moine, mais il croit travailler assez pour Dieu et saint Benoît si, par une heureuse administration, il accroît le domaine et les prérogatives de Talloires. Ainsi fit Jacques de Lully, qui sut enrichir le Prieuré et qui gouvernait très bien aussi ses revenus personnels de prieur ; dans un coffre aux fortes serrures, au fond des archives du monastère, on découvrit à sa mort un rubis, une grosse émeraude et deux colliers d'or qu'un de ses débiteurs, un Rumillien, lui avait remis en gage ; il y avait aussi douze gobelets de vermeil, qu'il donnait, par testament, à l'abbé de Savigny, dont l'autorité sur Talloires n'était plus guère qu'un souvenir ; et une bonne somme d'argent se trouva enfin, dont il léguait la moitié à la Maison. Après lui, le prieur Thomas Alamand, d'une race illustre dont les branches poussaient partout dans les Alpes, fonda l'hôpital de Talloires. Et voici des noms que nous connaissons déjà, un Duyn, deux Menthon, parmi ces prieurs de ces deux siècles du moyen âge.

Ruines de l'église (d'après une lithographie de 1835).



Pierre couronnant le grand portail de l'église.



Ils avaient fait l'insigne prieuré, où la commende va paraître maintenant, à la fin du XIV^e siècle. Nous la retrouverons, cette commende, dans un autre chapitre de cette histoire, et il faut bien dire un peu ce que c'était. C'était une damnable invention, qui donnait au commendataire les revenus attachés à une dignité ecclésiastique, en le dispensant d'en remplir personnellement les devoirs. On pense bien que les amateurs ne manquaient pas, et qu'ils s'aperçurent bientôt qu'on pouvait cumuler de telles fonctions, puisqu'elles n'obligeaient à rien. Un Savoyard du temps dont nous parlons, et qui s'appelait Jean Fraczon de Brogny, fut un très grand commendataire. C'était un docte juriste, dont la fortune commença quand un membre de la famille des comtes de Genevois se trouva pape en Avignon. Cardinal, évêque d'Ostie, camérier et vice-chancelier de la Sainte Église romaine, il tint en commende, simultanément ou successivement, deux évêchés, un archevêché, des abbayes et bien des prieurés. Son revenu, au total, était déjà

fort beau lorsqu'il se rappela qu'il était le fils d'un bourgeois d'Annecy et qu'il pensa à la maison du bord du lac. Le pape la lui donna et Talloires eut ainsi son premier prieur commendataire. Il ne semble pas qu'on s'en soit plaint au monastère. L'illustration du cardinal de Brogny se reflétait sur tout ce qu'il touchait. On en jugea lorsqu'on eut trois papes et que le monde, désolé de ce spectacle, voulut en finir avec le Grand Schisme. Alors, de toute la Chrétienté, les évêques et les savants, les ambassadeurs des princes et ces princes eux-mêmes tinrent à Constance un concile, et ces grandes assises européennes furent présidées par Brogny, prieur commendataire de Talloires ; s'il ne fut pas élu, au conclave d'où sortit le pape unique qu'on attendait, c'est qu'on voulut un Italien. Au reste, il dépensait bien son argent, en artiste qui embellissait ses églises, en grand aumônier qui créait des hôpitaux, en savant qui fonda un collège.

Au Prieuré, ce ne fut pas un homme qui lui succéda, ce fut une famille. Les Charansonay étaient de petits seigneurs des environs de Rumilly, de vrais gens du terroir, damoiseaux et chevaliers, et qui avaient beaucoup d'enfants. Les branches de cette race furent si nombreuses, si touffues, que les plus experts généalogistes renoncent à les débrouiller. Tous hommes actifs, très dégourdis, ils donnaient leur nom à un petit quartier de la ville de Chambéry et ils plantèrent sur bien d'autres tours que celles du manoir paternel leur bannière d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

Le premier qui marqua à Talloires s'appelait François. Le cardinal de Brogny, qui se connaissait en hommes, le distingua et lui confia l'administration de la maison, dont il n'avait pas souvent le temps de s'occuper lui-même. Après lui, en 1426, ce François fut prieur ; il fonda au monastère, sous le vocable de Notre-Dame de Consolation, une chapelle qu'il trouva le moyen de doter largement ; son gouvernement fut heureux, le souvenir du grand cardinal fortifiait son autorité ; il attira ses neveux, ses cousins, et quand il mourut, en 1439, les Charansonay peuplaient le Prieuré, où leur règne allait durer plus de cent ans. Un ou deux d'entre eux, avant le prieur François, y avaient déjà porté le froc de moine. Ensuite, ils affluèrent à Talloires, qui devenait pour eux une maison de famille, un bel héritage où il y avait de la place pour tous. Or, nous savons qu'ils étaient nombreux. Des fils de Jacques de Charansonay, qui eut onze enfants, quatre furent moines au bord du lac, et avec eux, au XV^e siècle, un Aymon, un Pierre, un Aymard, un Nicolas, un André, et ceux que nous ne connaissons pas. Toutes

les branches étaient représentées, mais bien peu restèrent simples religieux. Les grands offices claustraux, que nous comparions tout à l'heure à des fiefs, et qui étaient très recherchés, leur échurent naturellement, parce qu'ils se prêtaient un mutuel appui. Quant au prieur, il semble que, de 1426 à 1521, sans interruption, ce fut un Charansonay.

Le plus remarquable, et qui régna le plus longtemps, fut Amé I^{er}, ou le Vieux. Docteur de l'Université de Turin, il avait siégé au concile de Bâle, où présidait, comme à Constance, un cardinal savoyard. Mais à Constance on avait refait l'unité de l'Église, au lieu qu'à Bâle on fit un antipape. C'est encore en Savoie qu'on le prit, sur le trône ducal, qu'Amédée VIII, pour ceindre la tiare, laissa alors à son fils Louis. Amé de Charansonay rendit à l'un et à l'autre des services, à Bâle et ensuite à Milan, auprès du dernier Visconti, dont la cour de Chambéry ambitionnait l'héritage. Il apparaît, dans les actes où son nom passe, comme un homme actif, très allant, habile et séduisant. Le duc Louis l'appelait son compère et le fit conseiller d'Etat. Son administration sagace et prévoyante enrichissait le Prieuré, tandis qu'il grandissait le prestige de la maison. Il lui légua, en 1484, une forêt, avec une aiguière et un bassin en argent qu'il avait reçus en cadeau du duc Visconti, et six tasses d'argent, pour faire des calices.

On voyait encore à Talloires bien d'autres Charansonay, qui n'étaient ni moines ni prêtres, et qui vivaient pourtant, eux aussi, du monastère. Aux uns, le cousin prieur albergéait des terres du Prieuré ; des autres, il faisait des fonctionnaires du Prieuré, en les installant dans les offices laïques dont ils mangeaient paisiblement les revenus à l'ombre du grand clocher. Or, cet heureux temps ne devait pas durer toujours. Le règne des Charansonay cessa vers 1530. Dans la suite pourtant, une fois encore, vers le milieu du XVI^e siècle, l'un d'eux fut prieur. L'infirmier Jean de Charansonay, qui mourut en 1551, fut inhumé dans le cloître, sous une pierre tombale, où il est représenté les mains jointes sur la poitrine, entre l'écusson de Jérusalem et ses propres armoiries. L'inscription rappelait qu'il avait fait le pèlerinage de Terre-Sainte. Officiers comme lui, ou simples moines, on vit donc, jusque vers la fin du XVI^e siècle, des Charansonay à Talloires, mais ce n'était plus pour eux qu'un asile. Leur famille, privée des ressources qu'elle y avait trouvées quand elle y était la maîtresse, déclina rapidement. Si nous ne connaissons pas de saints parmi eux, leur influence n'avait cependant pas été mauvaise. Saint François de Sales, que nous reverrons dans cette histoire, fut le petit-fils d'une Claudine de Charansonay. Et ils avaient fait

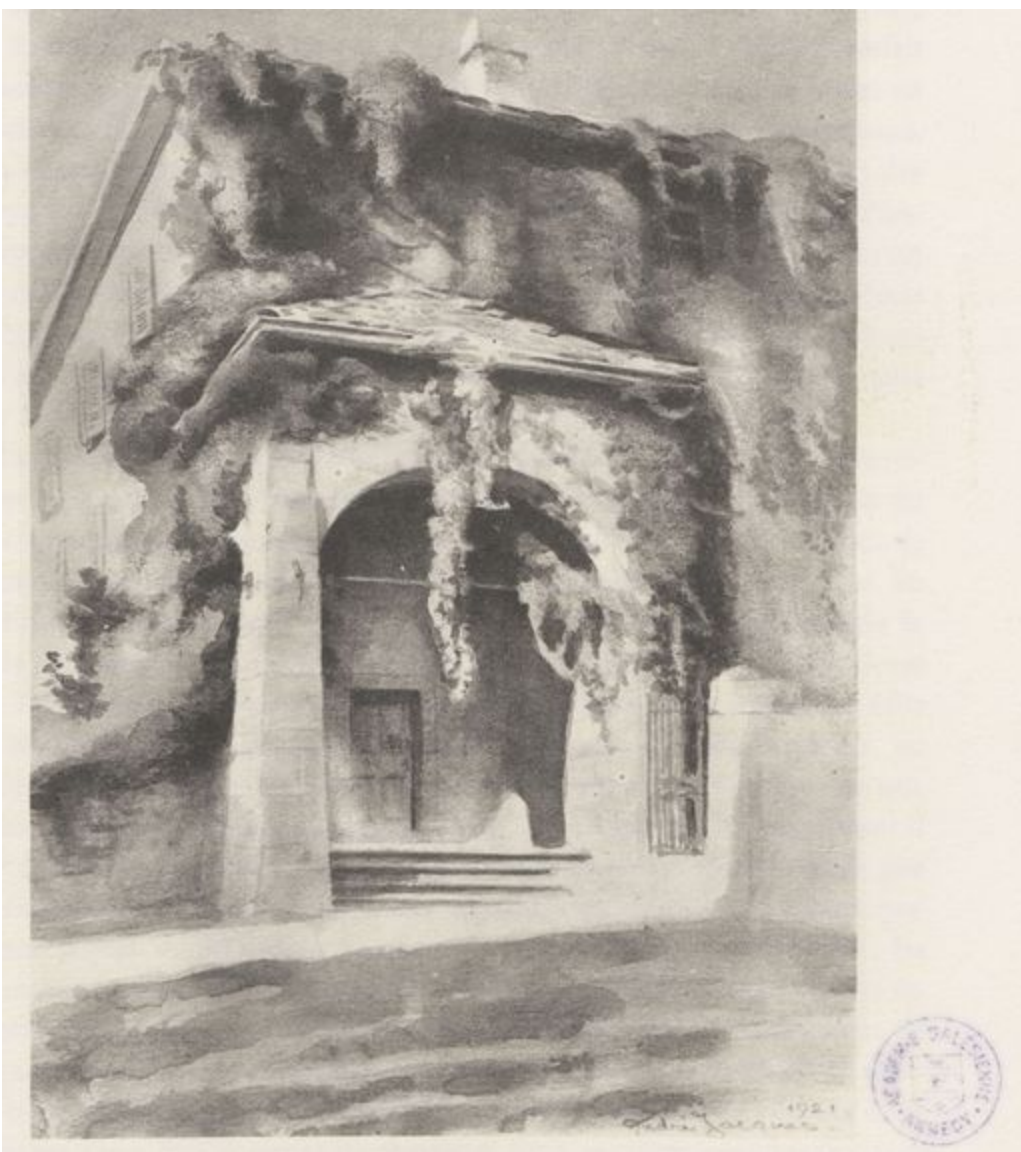
du Prieuré un morceau de prince, dont les souverains les évincèrent afin d'en disposer eux-mêmes, après s'être fait reconnaître, en 1527, par les religieux, le droit de nommer le prieur.

Le judas.



Ces princes étaient les nouveaux ducs de Genevois.

LE PORCHE



La province de Genevois était devenue savoyarde quand la vieille race de ses comtes s'était éteinte. En 1514, elle devint l'apanage d'un cadet de Savoie, Philippe, bon joueur de flûte, grand tireur de boules, parfait chasseur, et qui avait beaucoup d'autres qualités. Ce Philippe vécut en France, à la cour de François I^{er}, qui lui donna le duché de Nemours. Ses descendants, les ducs de Genevois-Nemours, furent comme lui des Savoyards de Paris, qui venaient habiter quelquefois leur château d'Annecy, où ils vivaient en souverains. Ils professaient même — c'est l'un d'eux qui l'a dit — cette opinion qu'un prince doit assurer à ses enfants illégitimes — s'il en a — une instruction solide, pour en faire de bons prélats. Talloires eut l'honneur, au XVI^e siècle, d'être deux fois distingué par le souverain en vertu de cette tradition dynastique.

Le premier prieur de ce genre qu'on lui donna, en 1537, ne fut, naturellement, qu'un commendataire. Ce prieur Jacques de Savoie était le fils du duc Philippe que nous avons nommé et il était le frère du second duc de Nemours, qui fut si beau, qui fut si grand homme de guerre et si fin politique, qui passa pour la fleur de la chevalerie et qui fut l'homme le plus aimé de son siècle. On vit très peu le prieur Jacques dans son prieuré de Talloires, et encore aurait-il mieux valu qu'il n'apparût même pas dans la région. Il fréquentait beaucoup trop, de l'autre côté du Parmelan, au château de Chuit. Il y était comme chez lui, et s'y plaignit un jour qu'une robe, qui valait bien cent écus, lui avait été mangée par les rats, dont il dit qu'il fallait se défaire. On fit acheter de la drogue à Genève, mais peu après M. de Chuit vint à trépasser, certaine nuit, quand il n'y avait personne auprès de lui que sa femme et le commendataire de Talloires ; les chambrières du château avaient été retenues au grenier jusqu'à 2 heures du matin sous le prétexte d'une lessive à faire. On parla. Le Parlement de Chambéry assigna le prieur Jacques à comparaître et les huissiers le cherchèrent partout, même à Talloires, où il y avait bien peu de chances de le trouver. On y fouilla toutes les chambres, on y perquisitionna jusque dans les caves, si vastes, où tant d'hommes auraient pu se cacher ; il fallut se contenter d'afficher en partant, sur la porte de l'église, une copie de l'ajournement. Une des chambrières, dont la déposition avait été terriblement embrouillée, fut promenée dans les rues de Chambéry et fouettée à tous les carrefours, mais la sentence capitale que le Parlement prononça par défaut contre le commendataire ne put pas être exécutée. Il avait fui à temps, avec M^{me} de Chuit, déguisée et parée d'une fausse barbe ; en tout treize cavaliers, avec leurs gens, et ils n'avaient pas craint, en plein hiver, à travers neiges et glaces, de prendre les sentiers peu fréquentés de Chamonix pour descendre dans la vallée d'Aoste.

Le deuxième Jacques de Savoie qui fut prieur à Talloires était le fils du beau duc de Nemours et valut mieux que le premier.

L'évêque d'Annecy vantait même « la pureté de ses mœurs ecclésiastiques et sa science des lettres », quand ce Jacques fut au bord du lac pour prendre possession de l'insigne Prieuré en se présentant dans l'église où il baisa les reliques et aspergea d'eau bénite les moines et le peuple





LA VIE AU MONASTÈRE

C'est la seconde moitié du XVI^e siècle, et c'est un jour quelconque de l'année qu'il vous plaira ; c'est aussi le tout petit matin. Approchons du mur de l'enceinte où les bâtiments du monastère s'assemblent à leur aise, en groupes pittoresques, sans souci de la symétrie et comme plusieurs siècles les ont faits, sous leurs hauts toits vêtus de tuiles brunes. Dans ce mur, voici la grande porte, que garde le portier. Il l'a fermée hier, comme tous les jours, à 9 heures, après avoir sonné la cloche pendue dans sa loge. Ce matin, il attend que 4 heures tintent à l'horloge du Prieuré, dont un homme du bourg, qu'on invite, pour sa peine, à dîner de temps en temps, gouverne les rouages. La maison va rester ouverte jusqu'au soir, mais le portier rendra compte au prieur ou à son délégué de ceux qui veulent entrer ou sortir. Pour que les religieux ferment leur porte dans le jour, il a fallu, voici quelques années, un cas de panique, une épidémie ; ils se sont barricadés contre la contagion, en entassant poutres et tonneaux derrière les vantaux ; les paysans de Talloires n'ont pas aimé cela et sont entrés d'assaut, pour faire ensuite des excuses. Nous en concluons que le monastère n'était pas une place forte, en dépit de la hauteur des murs d'enceinte, dont il reste quelque chose, et de la tour qui surmontait la Porte de l'Aumône, devant laquelle nous passerons plus loin.

Pénétrons donc au cœur de cette place, au cloître, qui est encore, au XVI^e siècle, celui du moyen âge, avec les vieilles arcades de ses galeries, son jardin et son puits. Des bâtiments entouraient ce cloître, sur ses quatre côtés. Le plus haut et le plus grand, au sud, c'était l'église, où nous allons entrer. Si nous en croyons l'auteur d'une ingénieuse reconstitution, très vraisemblable, le bâtiment de l'ouest abritait, avec la porterie par où nous sommes venus, les archives, la bibliothèque, le noviciat et son dortoir. L'aile nord se dressait au-dessus de ses caves ; il y avait là aussi, de plain-pied avec la terrasse extérieure, la fromagerie, et les écuries où le monastère entretenait, avec une douzaine de vaches et quelques chevaux, deux taureaux pour les besoins du voisinage ; au niveau du cloître, les cuisines et le vaste réfectoire ; au premier étage, des cellules pour les moines. Dans l'aile qui fermait le cloître à l'est, la lingerie, la salle de bains, la salle capitulaire qu'on appelait la Chambre blanche ; tout contre l'église, la sacristie, et, à l'autre extrémité, l'infirmerie. Le passage voûté contre cette infirmerie menait à la maison du prieur, qui logeait à part et dont l'habitation s'appelait proprement le Prieuré. Il n'avait pas là que ses appartements : il y avait aussi les chambres des hôtes, et une salle réservée aux officiers de la justice priorale : grande salle superbe décorée à la Renaissance d'une cheminée de pierre au manteau sculpté et d'un plafond aux poutres hautes dont les profonds caissons et les fines moulures sont une belle œuvre d'art. Il y avait une grosse vieille tour carrée à colombier, qui servait de prison, dont le portier gardait les clefs et qui subsiste avec ses petites baies ; et il y avait une grande chapelle dont on voit encore les fenêtres géminées, charmantes avec leurs colonnettes et leurs minces verrières élancées sous les trèfles mignons.

Mais voici déjà quatre heures et quart, et les moines sont aux cent coups. Ces cent coups tintent, en effet, au clocher, lentement ; au centième coup, l'office commencera et le religieux retardataire devra s'expliquer avec le prieur. Car il y a toujours un prieur au monastère, quand même le commendataire vit ailleurs de ses revenus. Les fonctions qu'il ne remplit pas échoient à l'un des moines, qu'on appelle le prieur claustral et dont la vigne du Clos du Moine est l'apanage : juste compensation, puisqu'il doit donner en tout le bon exemple, avertir les religieux négligents et les déferer, s'ils persistent, au jugement des frères en chapitre.

Voyons pourtant passer les moines qui se pressent, derrière les colonnettes du cloître. Ils portent le froc, ou vaste manteau noir, à larges

manches et capuchon ; par-dessus, le scapulaire, également noir, fait de deux pièces d'étoffe réunies autour du cou et qui pendent l'une devant et l'autre derrière le corps. Chacun reçoit, chaque année, 40 sols genevois pour entretenir sa garde-robe ; en outre, quand il fait venir le tailleur ou le cordonnier, c'est le Prieuré qui les nourrit. Ce système a cet inconvénient, qu'un peu trop de fantaisie s'introduit dans la toilette. Quand saint François de Sales parlera de réforme, il conseillera que l'habit soit uniforme, que le froc soit large et que le collet de la chemise « ne soit pas immodérément étendu ». Il aimait aussi les moines bien rasés. On y avait pensé avant lui à Talloires, où il y a une « barberie » ; le barbier du monastère y vient tous les samedis et veilles de fêtes, et il y fait chauffer de l'eau, pour les barbes et les tonsures. Il est un peu chirurgien, comme tous les barbiers de son temps, et il saigne volontiers les malades. Songez qu'il a sa table mise au Prieuré trois jours par semaine, qu'il a deux sommées de vin après les vendanges, neuf livres de fromagé par mois, vingt harengs au Carême et bien d'autres menus profits.

Il n'a rien à voir au menton des novices, quand ils entrent, car ce sont encore presque des enfants. On leur apprend la grammaire et le plainchant. Au XVI^e siècle, un bon prieur sait veiller à leur éducation, les avoir auprès de lui et à sa table. Plus tard, l'un des moines sera maître des novices. Ils sont au reste peu nombreux ; deux ou trois suffisent très bien au recrutement d'une maison où il n'y a pas toujours les vingt religieux réglementaires. Cette maison, il la connaîtra bien, le futur bénédictin, quand il lira un jour, pendant la messe, sa profession, dont il déposera ensuite le texte sur l'autel ; le célébrant le recevra alors au nom de l'abbé de Savigny, et il sera revêtu de l'habit de l'Ordre pour être embrassé par le prieur et par les moines.

Au moyen âge, ces moines avaient souvent été des fils des grandes familles seigneuriales de la province. Nous l'avons dit, mais dès lors ceux-là rencontraient à Talloires des frères de bien moins haut parage. Ce n'était pas comme à l'abbaye de Savigny, où l'on n'entrait qu'en prouvant quatre quartiers de noblesse. Au XVI^e siècle, ce sont toujours des gens du voisinage que nous trouvons au Prieuré, et il faut insister sur ce caractère qu'il avait, d'être une institution locale, un produit du terroir, intimement mêlé à la vie du pays. Au XVI^e siècle aussi, les religieux sont toujours d'origines socialement très diverses, et si l'aristocratie continue à dominer par le nombre, ce n'est plus tout à fait celle du moyen âge. Tandis que de

vieilles familles ont disparu, d'autres ont surgi, qui ont grandi dans les prétoires. Les Pelard, par exemple, qui tiennent alors beaucoup de place au Prieuré et dans les environs, et qui ont des châteaux, sont issus d'un maître auditeur en la Chambre des comptes de Genevois.

Mais enfin tous les moines sont à l'église, et tandis qu'ils chantent Matines, disons ce qu'on avait fait de l'antique édifice bâti par la reine Ermengarde. On avait retouché la façade quand on y avait posé, au-dessus du portail, une longue pierre qui a été placée, depuis, dans le mur d'une maison voisine ; elle porte la date de 1528 et une inscription en beaux caractères, à la Glorieuse Vierge Marie et au bienheureux Maurice. Les fenêtres, en s'ornant de verrières, s'étaient peut-être élancées sous l'influence gothique. Au maître-autel, un bas-relief de noyer peint, d'une inspiration fraîche et naïve, représentait la mort de la Vierge ; il est aujourd'hui dans l'église du bourg. On a conservé aussi, dans l'ancien jardin du monastère, le grand beau bénitier en forme d'amande. En somme, la vieille église romane, avec ses murs aux hautes pierres grises, avec le plancher à poutrelles de sa maîtresse nef, survivait au XVI^e siècle, mais on l'avait coupée en deux, à peu près au milieu de sa longueur qui était d'environ 60 mètres, et en un point qu'un mur marque aujourd'hui avec un brusque exhaussement du terrain. Un escalier intérieur et une clôture, ornée comme un jubé de noyer sculpté, séparaient là l'église dite de Notre-Dame de l'église dite de Saint-Maurice. Les moines se réservaient la première, faite du chœur et de l'abside, et où ils montaient directement du cloître. La seconde, plus basse et faite de la nef, était l'église paroissiale, où le public accédait par le portail ouvert en face du lac, sans pénétrer dans la clôture. Cette église paroissiale, au XVI^e siècle, est desservie par l'un des trois prêtres séculiers attachés au Prieuré ; les moines le nomment, le rétribuent, et il n'est, canoniquement, que leur vicaire perpétuel, mais on lui donne plus couramment le titre de curé de Talloires. Il vit beaucoup au monastère, à peu près comme les religieux, qui lui doivent le luminaire et tout ce qu'il faut pour les offices de la paroisse. Au XVIII^e siècle, il y aura d'aigres débats entre eux ; déjà au XVII^e siècle, le curé s'embusquera dans son église, flanqué d'un notaire, pour formuler des réclamations à dom sacristain qui passe.

La galerie des cellules.



Le Sacristain, qui est le premier des grands officiers claustraux, règne au clocher, dont la voix est la souveraine régulatrice de ta vie monastique. Il y est aidé par un officier subalterne, le marguillier, auquel on abandonne, pour sa rémunération, la dîme des chevreaux de Talloires, le pain que les nouvelles épousées offrent à l'église le dimanche après les noces, et quelques autres droits du monastère. Le Sacristain jouit d'une dotation plus ample, mais tous les jours, tôt levé, il sonne les Matines, et il a aussi ses charges. Quand les grands livres de chœur, aux épais feuillets de parchemin, graduels, missels et responsoires, se trouvent fatigués d'avoir été trop longtemps maniés sur les lutrins, on les fait relier, solidement, avec des planches ; alors, le Sacristain doit procurer les peaux et les bois, et payer le relieur. Il paye les ouvriers qui viennent, quelquefois, travailler à l'entretien des chasubles, étoles et manipules, des aubes, des couvertures d'autels et des linges sacrés ; c'est lui aussi qui leur fournit le fil, mais le prieur doit donner l'étoffe. Or, en 1568, ces ornements étaient insuffisants et, pour trouver l'argent nécessaire, on décida qu'à l'avenir quiconque entrerait au Prieuré, dans un emploi pourvu d'une prébende, devrait payer, outre le repas traditionnel, une taxe proportionnelle à l'importance de sa charge.

Le plus grand souci du Sacristain est pourtant le luminaire. Il a des noyers, qui lui donnent l'huile dont il garnit les sept lampes du sanctuaire. La règle et la coutume veulent de beaux cierges : quatre au moins à chaque

office ordinaire ; douze aux grandes fêtes ; neuf fois par an, un cierge de cire pure brûle toute la journée devant le grand autel en mémoire du vieux roi Rodolphe. Le Prieuré n'a pas oublié son fondateur ; il y a chaque année, au 5 septembre, service anniversaire et absoute solennelle autour du catafalque où la couronne de roi pose sur un coussin. En hiver, derrière le chœur obscur, quelques lampes éclairent l'abside, où leur pâle lumière se reflète sur le bois poli des stalles, pendant que les moines disent Matines. Quand ils auront fini, ils s'en iront processionnellement deux par deux, après s'être agenouillés par couple devant l'autel.

Ils reviendront bientôt dans leurs stalles, où les sept offices les retiennent longtemps, chaque jour, à genoux ou debout ou presque assis sur les « miséricordes ». On revient d'abord à 6 heures pour chanter Prime, et tout de suite après il y a, à l'autel de Saint-Pierre, une grand'messe, qu'on appelle messe de Prime. Tous y doivent assister. Ceux qui sont prêtres disent ensuite des messes basses et ceux qui sont titulaires d'une chapelle célèbrent à leurs autels. Quand les cloches auront de nouveau sonné, les moines remonteront à leurs stalles pour l'office de Tierce, après lequel, à 9 heures, la grand'messe solennelle est chantée au maître autel, par le religieux dont c'est la semaine. A Noël, à Pâques et à Pentecôte, c'est le Prieur qui est hebdomadier. L'office de Sexte suit la grand' messe et clôt la matinée liturgique, assez chargée comme on voit. Après midi, les moines ne reviennent pas à l'église avant 4 heures, pour chanter None et Vêpres. Une dernière sonnerie annoncera les Complies, que les moines diront avant de s'aller coucher. Il sera alors près de 9 heures ; alors le sacristain fera sa ronde dans l'église et tournera dans la serrure la clef dont il est gardien.

A ce régime, on récite à Talloires tout le psautier dans la semaine. Offices et messes se chantent au son des orgues. On comprend que, dans une telle maison, la pratique du plain-chant s'enseigne avec sollicitude. Quelques Bénédictins disaient qu'il fallait dix ans pour l'acquérir. Nous ne savons pas ce qu'on en pense au Prieuré, mais c'est avec une sympathie particulière que le Nécrologe — dont le latin est très clair — mentionne certain moine, Jean Briand, bon musicien, paraît-il, et qui avait une voix « grossam et bonam ».

Le buffet du réfectoire.

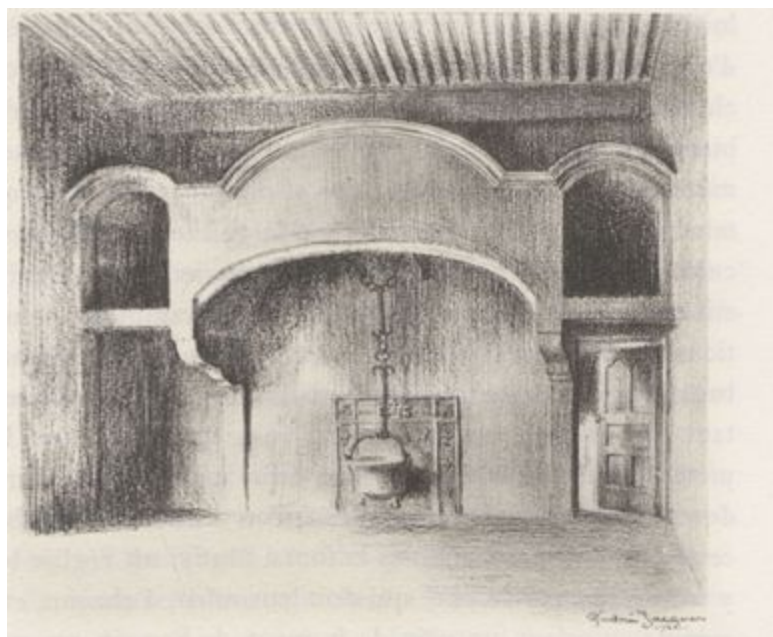


La musique est bonne, sans doute, mais l'église, en hiver, est bien froide pour d'aussi longs offices. De la chauffer, l'idée extravagante ne viendrait à personne. Quand un moine a son froc et son bonnet, il ne doit pas sentir la bise, et l'on ne chauffe jamais rien au monastère, pas plus les cellules que l'église. On a pensé pourtant que, dans l'intervalle entre Matines et Prime, quand le jour n'est pas levé, un bon feu pourrait être utile, au moins depuis la Toussaint jusqu'au Carnaval. On l'allume donc, à ce moment, dans la Chambre blanche ou salle capitulaire, où tous les moines ont leurs entrées. Même, à de rares jours de fête, ce feu dure toute la journée. Le bois qu'on y brûle est pourtant peu de chose et c'est aux cuisines que vont les meilleures bûches des forêts de Chère, de Perrois et de Lanfont dont le Prieuré a la propriété. Un de ses officiers, le Garde-bois, les défend contre la dent des chèvres et contre les maraudeurs. Un autre agent du monastère, le Bûcheron, fait les coupes. Le Bûcheron et le Garde-bois sont aussi chargés, avec le Portier et le Vigneron du Prieuré, de veiller pendant vingt-quatre heures, dans l'église Saint-Maurice, entre quatre cierges de cire pure allumés, les moines morts, avant qu'on célèbre, au son des deux grosses cloches, les trois grandes messes de sépulture, la neuvaine et le trentain.

Voilà qui est précis, et tout est à Talloires ordonné avec le même goût du détail. Bien entendu que ces prescriptions ne viennent pas de saint Benoît, dont on suit la règle en l'assouplissant. Cette règle n'a pas tout prévu, et chaque maison bénédictine la complétait par un « coutumier », où elle codifiait ses usages propres et traditions. Talloires a eu le sien, rédigé dans un temps si reculé, que les moines du XVI^e siècle, n'étant pas tous paléographes, n'entendaient presque plus rien à ce grimoire. C'est alors que

le prieur Claude de Granier assembla en Chapitre les révérends religieux pour en délibérer. Les moines rendirent au Prieur, aux termes du procès-verbal, des grâces immortelles ; cinq d'entre eux furent chargés de déchiffrer le vieux livre, pour le modifier, en ajoutant ou retranchant. Les commissaires y pensèrent longtemps ; ils présentèrent enfin un projet, qui fut approuvé, « pour valoir à perpétuité ». Un notaire fut mandé, qui se disait autorisé à exercer le notariat par le pape et par notre seigneur le duc de Genevois. En sa présence, le 1^{er} février 1568, les moines, convoqués au son de la cloche en leur salle capitulaire, entendirent lecture du texte et, les mains sur la poitrine, jurèrent de l'observer, requérant ledit notaire d'en faire deux exemplaires, l'un pour eux et l'autre pour le prieur dont les successeurs devraient désormais, en entrant, promettre de se conformer au nouveau Coutumier.

La cuisine.



Ce livre, a dit le plus récent et le mieux informé des historiens de Talloires, respire à chaque page « le souci constant de la règle, de la mesure, d'une probité presque naïve dans sa minutie ; chaque chose a sa place et chacun a sa tâche toute tracée ». Minutie n'est pas excessif, et l'on sent bien qu'il y avait alors, parmi les moines, comme nous disions, des fils de méticuleux hommes de loi. On stipule, par exemple, que c'est le Sacristain qui fera les hosties, mais le Marguillier lui fournira le bois pour les cuire, contre une rétribution que le Cellierier lui payera. Bien typique aussi, entre beaucoup d'autres semblables, le programme du premier jour des

Rogations. Voyez tout le monastère qui sort de l'église, en procession, croix et bannières en tête, par un clair matin du mois de mai ; les cloches doivent, tant que la croix est encore en vue, sonner ce que le Coutumier, qui prétend être compris, appelle en latin un « carrillionum », et la sonnerie devra reprendre au retour dès qu'on entendra les chants du clocher ; cette procession, les moines la font à Bluffy, où l'église leur appartient ; ils y sont reçus par le curé qui doit leur offrir, à chacun, et aux petits clercs comme au prieur, un pain de froment, de bon vin, un œuf frais à la coque, du beurre et du fromage.

On voit là l'esprit du Coutumier. Il veut d'abord maintenir les traditions, dont les plus vieux moines, entrés petits novices, ont vécu toute leur vie, et que les plus jeunes respectent également, parce qu'elles sont celles de Talloires. On veut aussi tout prévoir et tout régler, pour éviter, autant que possible, les manquements et les récriminations. L'existence des moines ne connaîtra pas d'imprévu, mais on pense qu'elle en sera plus calme. Il ne faut pas oublier non plus que la maison, maintenant, va toujours appartenir à un prieur commendataire, qui ne visera, bien souvent, qu'à en tirer le plus gros revenu qu'il pourra. Il y a de ces monastères en commende où l'église manque de tout et où les religieux souffrent famine parce que M. le Prieur ne donne rien. On l'a entendu dire à Talloires, où l'on prétend se prémunir contre de pareils risques. Si le Coutumier traite ainsi, longuement, la question de l'alimentation, c'est pour empêcher qu'on ajoute des superfluités aux habitudes de la Maison, mais c'est aussi une défense contre un prieur avare qu'on pourrait avoir et qui voudrait y retrancher quelque chose. Quand le fermier d'un prieur l'essayera, et qu'un moine partira en disant qu'il meurt de faim, le litige sera réglé par le texte du Coutumier. Les précautions que nous y voyons prendre étaient donc assez naturelles et peut-être un historien du Prieuré s'est-il trop égayé de cette charte culinaire. Ce que les gens épris de régularité blâmaient bien plus à Talloires, c'est que le réfectoire ne s'ouvrait plus qu'à certains jours, quand les moines prenaient leurs repas en commun, comme ils auraient dû toujours faire. En temps ordinaire, chacun mangeait à part et à sa fantaisie la ration journalière à laquelle il avait droit : ce qu'on appelait sa prébende.

La base de l'alimentation, à Talloires, c'est le pain, le fromage et la viande. On pèse les parts de pain à la Paneterie, sur des balances qui sont vérifiées tous les mois ; les boulangers sont des garçons nets et propres, qui

ont prêté serment de dénoncer toute substance « illégitimement » mêlée au bon et pur froment dont le pain doit être fait ; qu'il soit blanc, salé à point et très bien cuit. C'est qu'aussi l'on en mange beaucoup : plus de deux kilos et demi par jour et par tête.

Egalement abondante, la ration individuelle de. fromage : 4 livres et demie, poids d'Annecy, par semaine, qui font tout près de trois kilos. Encore y a-t-il des distributions extraordinaires aux vigiles et le vendredi qui suit certaines fêtes. Bons fromages rouges, sauf au printemps, parce que c'est la saison des fromages blancs, qu'on mange secs ; c'est aussi la saison où le menu des moines s'égaye de quelques œufs ; les paroissiens en ont apporté, le lundi de Pâques, en offrande volontaire à l'église.

Pain et fromage, c'est tout pour les jours maigres, qui sont, toute l'année, les mercredis, vendredis et samedis. Les autres jours, après avoir passé à la paneterie et à la fromagerie, le moine se présente à la grande cuisine pour recevoir sa portion de viande, toujours bouillie, et qui n'est pas exagérée. On fait quarante parts, en effet, de la viande qui se débite au Prieuré ; une pour chacun des vingt religieux, et les autres pour les agents ou officiers du monastère et pour les pauvres. Or, de Pâques à Pentecôte, on tue six veaux par semaine, et l'on y joint quatre livres de lard, accommodées d'un verjus bien fait de bonnes herbes que le cuisinier cueille au grand jardin et pour lequel le prieur doit fournir ce qu'il faut, poivre, vinaigre et vin blanc. Tout le reste de l'année, il n'y a que des moutons au menu ; on en tue six par semaine.

Le bénitier.



Deux pots de vin complètent la ration quotidienne ; chaque moine en reçoit un le matin et l'autre à l'heure des Vêpres. Ce vin peut être rouge, ou

blanc, ou claret, mais qu'il soit bon, pur et sans défaut. Ces deux pots font environ trois litres. Sans doute que le chant altère ; on dit aussi que le vin de Talloires n'est pas bien capiteux.

Le régime, plus sévère pendant les quatre semaines de l'Avent, est plus rude encore pendant le Carême. Plus de viande, plus même de fromage. Les Matines sont toujours à 4 heures, mais on jeûne jusqu'à midi. Alors, avec la ration ordinaire de pain, le repas consiste en pois ou fèves accommodées à l'huile de noix, quelques oignons, un hareng pour chacun. Le soir, avant Complies, en guise de souper, les vingt religieux se partagent trois pots de vin. Le Coutumier ne s'humanise, en Carême, que le dimanche, avec six gros beignets, trois pommes et deux poignées de noix par tête.

LE PORT DES PÈRES



Après quarante jours d'une pareille vie, c'est une grande journée que celle de Pâques. Ni les joies liturgiques, ni les charmes du printemps n'empêchent qu'on savoure les menus réservés à cette plus belle fête de l'année. Pour compenser si longue abstinence, beaucoup de viandes : le matin, au déjeuner après la messe de Prime, porc grillé, tripes de chevreaux et de veaux fricassées, et fromage ; au dîner, salaisons de bœuf et de porc avec sauce aux épices, que suivront, avant l'inévitable fromage, d'autres viandes bouillies présentées avec une sauce rousse où le safran domine ; à souper, trois services, porc, veau et chevreau.

Ce jour de Pâques est l'un de ceux où les moines se conforment à la règle et prennent en commun les trois repas, comme ils font quinze autres fois dans l'année, aux grandes fêtes. On les revoit huit autres fois encore au réfectoire, à de moindres solennités, mais alors ils n'y font que l'un des repas ; ce sera, par exemple, le dîner pour l'Annonciation et le souper pour la veille de l'Epiphanie. Le Coutumier est très net là-dessus ; très précis également sur les menus respectifs de ces repas pris en commun, qui rompaient le monotonie de l'habituelle pitance. C'était le vieux temps, où l'on aimait à prolonger à table les fêtes religieuses, dont les longs offices causaient d'ailleurs aux moines un surcroît de fatigue ; ils voulaient que chacune gardât au réfectoire son caractère propre, consacré par la tradition. Contentons-nous, pour avoir un échantillon, d'assister au dîner de la Saint-Jean-Baptiste, quand c'est un jour maigre : au premier service, petits poissons frits, truites et perches bouillies au vin blanc, pois blancs ou verts accommodés aux épices, fromage frais en écuelles, et fruits crus : pour le second service, œufs au beurre et sauce cameline aux aromates.



Quand les moines sont au réfectoire, les tables doivent se parer de nappes blanches et de verres étincelants. A l'une d'elles, le Prieur préside, entre le prieur claustral et le sacristain à sa droite, l'ouvrier et l'infirmier à sa gauche. Les moines occupent la seconde table, tous d'un même côté, pour

faire face au Prieur, qui est servi à part ; les autres mangent deux par deux dans le même plat d'étain. La troisième table est réservée aux prêtres séculiers et aux principaux officiers laïques du monastère. D'autres fonctionnaires du Prieuré, dont quelques-uns sont gentilshommes, font le service. Quand les bassins et brocs de verre pleins d'eau ont passé pour qu'on se lave les mains, les tables et les trépieds sont enlevés ; le Prieur dit les grâces, on se groupe, et les novices font circuler des gobelets de vin blanc. Sous les voûtes de la cuisine, le Cuisinier, aidé d'un laveur, a bien besoin. Quant au Maître de cuisine, il a fait aussi son office. C'est lui qui visite les viandes et poissons avant qu'ils entrent à la cuisine. Lorsque les mets en sortent, avant de faire les parts, il doit y goûter, pour renvoyer au Cuisinier les plats manqués.

Suivons maintenant le Cellierier, qui descend aux caves. C'était un beau et vaste domaine que le sien, et que le temps a respecté. Les caves immenses, aux voûtes formidables, subsistent dans le bâtiment qui borde le cloître au nord. A l'est, sous l'infirmerie, autre cave monumentale, aux gros piliers carrés, sous de hautes salles énormes où s'alignaient les pressoirs. Pressoirs et caves encore sous le bâtiment dit du Prieuré. N'oublions pas que la vigne vient très bien sur cette rive du lac. Il y en a, au XVI^e siècle, au Clos de la Roche, au Clos du Port, au Clos dessus la ville, au Clos du Moine, au Clos de Chère, dans tout Talloires, et le raisin n'y connaît aucune maladie. Le Vigneron du monastère, qui est l'un des officiers prébendés, n'a qu'à faire piocher la terre autour des ceps. Les vendanges répandront la joie dans le pays ; au Prieuré, c'est une fête de famille ; tous les habitants de la maison reçoivent un pot de vin supplémentaire le jour de la mise en tonneaux. Lorsque frère Léonard de Champrenard, vicaire général de l'abbé de Savigny, a passé en 1541, il a beaucoup admiré tous ces tonneaux « de merveilleuse grandeur, entre autres un qui a dix pieds d'homme de hauteur et dix-huit de longueur, tenant près de 700 ânées ».

Ce joli enclos, bien en vue, entre la façade de l'église et le lac, c'est le cimetière, où nous continuons notre visite du monastère au xv^e siècle. Les magnifiques seigneurs barons de Menthon y ont fondé, aux temps gothiques, la chapelle Sainte Catherine où ils ont leur sépulture, car ils veulent reposer chez les Bénédictins. Ils ont doté cette chapelle, dont le recteur a un bon revenu. C'est M. de Menthon qui nomme ce recteur, et c'est un prêtre séculier, mais il touche sa prébende au Prieuré comme un

moine ; il assiste aux offices des grandes fêtes et il a payé, le jour de son installation, 12 écus d'or à la sacristie. Antoine Favre, fils du Président et frère de Vaugelas, lui-même très renommé prédicateur, ne dédaignera pas, au XVII^e siècle, d'être recteur de Sainte-Catherine.

La cave au vin blanc.



Tout près, une autre chapelle adossée à l'église est dédiée à saint Thomas de Cantorbéry : petit bâtiment du XIV^e siècle dont le recteur, qui est l'un des vingt moines, doit enseigner la grammaire aux novices. Dans l'intérieur de l'église, quatorze autres chapelles appuient leurs autels contre les murs ou contre les piliers. N'en citons que deux. La chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur est un petit fief dont le titulaire, qui est l'un des religieux, y dit la messe tous les jours et y tient une lampe constamment allumée. Le recteur de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste est au contraire l'un des trois prêtres séculiers attachés au monastère, qui le nomme ; il a charge de dresser les novices, afin que leurs bévues au chœur ne prêtent pas à rire pendant les offices ; au reste, il a sa prébende et il a son logement. Le recteur de Sainte-Catherine a aussi le sien, et d'autres officiers ont les leurs : petits bâtiments dispersés dans la clôture comme des cottages dans un parc d'Angleterre, car il y a beaucoup de verdure dans l'enceinte du Prieuré. Terrasse basse sur le rivage devant la maison ; jardin des moines, très bien tenu, contre l'église en bordure du chemin ; et de l'autre côté, au nord des bâtiments, le « grand jardin », sous le front sourcilleux du Roc de Chère qui le protège de la bise ; ses hauts murs s'abaissent vers le lac, dont les eaux chantent dans la lumière heureuse. Au XVIII^e siècle, on dessinera

ce grand jardin à la française, on y creusera le bassin dont la margelle portera la date de 1736. Au XVI^e siècle, le prieur a déjà ses jardins particuliers, qui entourent de trois côtés son habitation. Ailleurs encore, des pelouses, des bosquets, des parterres, et voici, sur la place auprès du petit port des Pères, des marronniers dont les vieux troncs survivront à bien des ruines, devant la grande porte du monastère.

Ne sortons pas par cette porte ; allons rôder vers l'autre, qui ouvre sur le jardin du prieur et qu'on appelle la Porte de l'Aumône. Elle est discrètement accueillante, sous son arc brisé que les siècles respecteront. C'est l'heure où sonne la grand'messe. Des gens attendent, venus de partout, qui ne sont pas toujours de vrais pauvres. Ils savent que le recteur de Saint-Jean va paraître, comme tous les jours, pour leur partager un pain de pur froment, cuit à point, d'environ quatre kilos, avec cinq litres de bon vin pur ; si c'est un dimanche, un mardi ou un jeudi, il y a de la viande aussi, qui est la même qu'on donne aux moines ; les autres jours, les portions de viande sont remplacées à la distribution par trois kilos de fromage ; il y a de bons suppléments aux jours de fête et le recteur apporte aussi, au printemps, les mercredis, vingt-sept œufs. Ni viande, ni fromage pendant l'Avent, mais de l'argent, soit 13 deniers et 1 obole par jour ; pendant le Carême, comme il convient que tout le monde fasse pénitence, ce n'est que 9 deniers ou trois harengs, et des beignets le dimanche. Telle est l'aumône du Mandat, ainsi nommée d'un mot de l'Evangile et qui est une lourde charge, parce qu'elle est quotidienne. Mais la règle de leur Ordre et la coutume locale en font aux moines une obligation, qu'ils remplissent avec sollicitude. On a reconnu, dans les détails, l'esprit méticuleux du Coutumier de Talloires.

Il y a encore l'Aumône du Pain d'avoine, dont la maison est toujours assez approvisionnée pour qu'on puisse en donner, à toute heure, à tout pauvre qui se présente, un morceau suffisant pour un repas. Et il y a l'aumône dite des Albergies, réservée à des pauvres de Talloires que le Prieur désigne tous les ans à la Noël ; tant que leur année dure, à chaque jour de fête, chacun d'eux reçoit du monastère deux kilos et demi de pain de froment, trois litres de bon vin pur et deux livres et demie de bœuf ou un kilo de bon fromage, avec une portion de sauce rousse. A tout venant, le dimanche gras, une pièce de lard ; le jeudi saint, à midi, pour tous les pauvres ou soi-disant pauvres qui passent, une ration de pain, une écuellée

de fèves cuites et du vin. C'est ce qu'on donne, moins les fèves, en tout temps, aux parents ou amis d'un moine qui viennent le voir, si du moins il ne leur convient pas d'accepter l'invitation que le Prieur est tenu de leur faire à sa table, car l'hospitalité, comme l'aumône, est une vieille tradition monastique ; personne qui passe à Talloires, si c'est un homme bien élevé, et qui ne dîne pas au Prieuré, pendant que son cheval se repose à l'écurie, où il y a pour lui un picotin d'avoine. On a des chambres, aussi, dans le quartier des hôtes, et si le soir approche, on retiendra le voyageur. On le mènera, selon son humeur et ses goûts, aux parterres fleuris qui s'alignent dans la cour du cloître et sous les murs du grand jardin, ou à l'armoire qui renferme, dans la bibliothèque, les manuscrits aux fermoirs ciselés, aux fraîches feuilles de vélin. Il ira interroger, à l'église, dans les chapiteaux des colonnes romanes, les mystérieuses figures sculptées par les imagiers de la reine Ermengarde, ou bien, au bord du lac, il ira voir les vagues que les rayons du soleil couchant vont teindre d'or et parer de rubis.





L'ABBAYE ROYALE

« Talloires est un grand bourg situé sur le lac d'Annecy, tout environné de vignobles, ayant une montagne très haute qui le défend des vents d'Orient. Pour ses autres aspects, soit du midi, soit de l'occident, soit de la bise, il a tout le lac devant soi, les plaines du Ruange, les paysages de La Thuile ; les tours de Duingt et Chasteau-Vieux à l'opposite, la seigneurie de Dérée et les champs de Saint-Jeoire, de sorte qu'il ne se peut rien voir de plus agréable. Le Prieuré est au bas à la rive du Lac, bâti en forme d'une ville et grandement bien marqué de tours et de clochers... lieu à la vérité grandement propre pour la vie religieuse, et que la nature a rendu très aimable ».

Ainsi parlait Charles-Auguste de Sales, quand il écrivit la vie de son oncle François. D'autres, beaucoup plus tard, quand il n'y avait plus de moines à Talloires, ont dit qu'au contraire ce lieu n'était pas propre à la vie religieuse, parce que la nature l'a rendu trop aimable ; ils ont dit que les eaux bleues du lac y jouent entre elles trop gaiement et caressent la rive avec trop de langueur ; que les collines aux formes souples s'y posent en attitudes trop gracieuses et s'y nuancent de teintes trop riantes ; que tout ce paysage, paré pour la joie des yeux, recèle des séductions qui détendent les ressorts des âmes ; que cette nature enchanteresse contrastait trop avec

l'austère règle bénédictine, et que les moines, fatalement, ont dû abandonner la règle pour suivre la nature.

Et pourtant, à saint François d'Assise, le grand mystique, cette même nature, parce qu'elle est belle, aurait parlé du ciel et des anges. Et pourtant saint François de Sales, le grand docteur, aimait le site de Talloires parce qu'il lui inspirait des idées de travail : « Voici, disait-il un jour, une retraite toute propre à bien servir Dieu avec notre plume ; les conceptions descendraient et pleuvraient dru et menu, ainsi que les neiges y tombent en hiver ». C'est que la nature aux cent voix ne dit à chacun que ce qu'il veut entendre. Alceste jugeait que le temps ne fait rien à l'affaire. Il est vrai qu'il parlait d'un sonnet. A propos de régularité monastique, il semble bien plutôt que c'est le lieu qui n'importe guère et que le temps, au contraire, peut avoir son influence quand c'est un temps de désordres moraux, tel que fut la fin du XVI^e siècle.

Les vieilles disciplines héritées du moyen âge se relâchaient alors, sans que rien les eût remplacées ; la réforme protestante avait ébranlé l'Église et la Réforme catholique ne l'avait pas encore restaurée ; l'humanisme et la Renaissance avaient transformé la langue, l'art et la morale ; des vents nouveaux passaient, qui secouaient les plus vieux arbres, en rafraîchissant les têtes solides et en tournant les autres. Mais peut-être est-ce chercher bien loin et bien haut les raisons d'un très petit fait, et sans doute n'en faut-il pas tant pour expliquer qu'il y eut, à ce moment, des moines frondeurs, aux libres allures, qui prirent Talloires pour Thélème. C'étaient des fils de familles nobles, qui n'étaient pas taillés pour faire des religieux et que leurs pères avaient mal à propos cloîtrés. L'office liturgique les retenait peu et les intéressait moins encore. L'oisiveté les conseilla mal. L'esprit du temps les portait à narguer l'autorité fragile de leurs prieurs claustraux. Quant au prieur commendataire et peu recommandable, c'était alors le premier Jacques de Savoie, dont nous avons parlé et qu'on ne voyait guère ; ses aventures étaient pourtant connues et quelques-uns de ses moines l'imitaient donc, de loin. Pas de rupture ouverte avec la règle, mais ils en prenaient et en laissaient ; ils en laissaient beaucoup et ils eurent le temps de s'y habituer, car le règne de ce prieur Jacques fut long.

Lorsqu'on sut à Talloires le nom de son successeur, ces moines-là ne se troublèrent point. On connaissait le nouveau prieur. M. de Granier, son père, maître d'hôtel du duc de Genevois-Nemours et très bien en cour à Annecy, avait préparé cette place à son fils en lui faisant prendre, encore enfant,

l'habit de novice au monastère. Le petit Claude y avait grandi, sous la conduite de l'un de ces religieux que son biographe compare à des Jacobs, parce qu'ils vivent dignement à l'ombre du cloître, « cependant que les Esaüs battent la campagne et vont à la chasse des bêtes et de leurs plaisirs ». Claude n'était pourtant qu'un garçon de seize ans à peine quand la faveur fit de lui le prieur de Talloires. Il alla passer alors trois années en Italie, où l'on pouvait apprendre, à ce moment, beaucoup de bien et non moins de mal. Quand il revint, les Esaüs purent croire que ce très jeune prieur leur serait complaisant, qu'il partagerait leur vie mondaine. Des châteaux voisins, on s'empressa de venir lui faire fête. Mais bientôt on s'aperçut qu'il était assidu au chœur et qu'il avait des projets de réforme. Il rappela au Portier, qui l'avait oublié, que personne ne devait entrer au monastère ni en sortir sans sa permission. Il punit les religieux qui négligeaient d'assister aux offices en les réduisant à une demi-portion de nourriture et de boisson. Il aurait voulu surtout supprimer cet usage que nous avons signalé, et qui dispensait les moines de manger en commun. Cet abus avait causé les autres, mais, consacré par une longue coutume, il ne pouvait disparaître que d'un consentement unanime. Les exhortations de Granier ne convinquirent, dit-on, que cinq des religieux ; il les eut dès lors à sa table, en son logis de prieur ; il faisait lire pendant les repas, à moins qu'on n'eût un hôte, et ce petit troupeau, très uni, vivait bien. Les autres, « les revêches » comme dit son historien, lui avaient signifié « qu'il les laissât vivre comme il les avait trouvés ». Ils fréquentaient pourtant trop les taillis du monastère, où ils couraient le gibier comme de vrais gentilshommes de leur siècle qu'ils étaient. Granier leur ôta leurs engins de chasse. Alors, ils ameutèrent quelque temps contre lui la noblesse du voisinage ; il y eut des injures, des menaces, et un huissier du Sénat de Savoie vint citer le prieur à comparaître en personne à Chambéry. Il y fut, et s'expliqua si bien que tout le monde lui rendit justice, excepté les religieux indociles.

Le « boute-feu », qu'on croit l'oncle indigne de saint François de Sales, était l'un des grands officiers claustraux, et le mieux renté. C'est lui qui dresse un jour un festin magnifique, pour célébrer le baptême d'un enfant

Sceau de César Perron auquel on disait qu'il avait trop de raisons de commendataire de Talloires. s'intéresser. Dans le bel appartement qu'il a au monastère, au bord de l'eau, il a convié quantité de gentilshommes, flûtes et violons. Le lendemain, la joyeuse compagnie va pour le baptême à l'église paroissiale qu'une clôture, comme nous savons, sépare du sanctuaire où les

moines, à ce moment, sont réunis avec le prieur. Celui-ci se présente à la porte de l'église : Monsieur, dit-il au moine, « vous devriez être au chœur avec vos frères et assister à la messe conventuelle ». — Messieurs, dit l'autre à ses invités, « vous me serez témoins comme ce bigot veut empêcher que l'on ne fasse renaître à la grâce cet enfant, au baptême solennel de qui je fournis les frais par aumône ». Il reste donc, désaltère largement ses hôtes en un second banquet et les envoie danser ensuite dans le jardin du Prieur, qui dut demander asile, ce jour-là, à l'un de ses amis du bourg, tandis que l'on commettait chez lui mille insolences.

Sceau de César Perron commendataire de Talloires.



Le cloître.



Les historiens de Talloires ont tous raconté ce scandale, d'après le biographe de Granier, qui était un jésuite, ce qui ne veut pas dire que son récit soit faux ou même tendancieux. Il écrivit pourtant longtemps après l'événement, auquel il n'avait pas assisté, et peut-être, sans y penser, pour mieux exalter son héros, a-t-il un peu embelli les choses. On les a, après lui, encore exagérées. Sur la foi d'un document de 1445 qui ne concerne aucunement le Prieuré, on a dit que tout le monde y menait joyeuse vie. On a dit que des Capucins furent chargés d'y porter la bonne parole, et que les moines les fouettèrent ; que des Dominicains leur furent envoyés ensuite, qu'ils lapidèrent, et puis des Jésuites, qui ne débarquèrent point. On a rattaché l'origine du nom de Talloires à l'oisiveté des moines, qui y vivaient comme un tas de loirs.

Les philologues feront malheureusement peu d'accueil à cette étymologie et les faits prouvés sont moins pittoresques, mais plus vraisemblables, puisqu'ils montrent qu'au Prieuré le bien se mélangeait au mal. Comme l'a dit récemment le mieux renseigné des chroniqueurs de la maison du lac, « jamais dans le sanctuaire la petite lampe symbolique ne cessa de brûler ». Il y avait au monastère, même en ce temps-là, un groupe de moines zélés. Mais les autres, les plus anciens et les mieux nés, s'entêtaient à défendre les abus qui déformaient la règle et ils tenaient surtout à ne rien abdiquer de leurs habitudes d'indépendance. Cette scission durait lorsque Claude de

Granier quitta le monastère pour l'évêché de Genève, dont le titulaire aspirait au repos. Il était, celui-là, un franciscain génois, Ange Giustiniani, savant helléniste et théologien, qui avait siégé au Concile de Trente. Il permuta donc son diocèse contre le Prieuré, où les choses ne changèrent ni de son temps, ni sous le second Jacques de Savoie, qui régna après lui. Mais bientôt Granier, en mourant, laissait l'évêché de Genève au successeur qu'il s'était choisi, et qui fut l'un des grands écrivains français et un grand saint : un homme qui en venait toujours à ses fins, et qui savait en prendre la peine, avec tant d'enjouement et de grâce qu'on a parfois oublié combien il était énergique et tenace. Il s'appelait François de Sales.

Talloires était trop près d'Annecy, où il avait sa cathédrale, et Talloires tenait dans son diocèse une place trop ample pour qu'il s'en désintéressât. Il y fut aidé par des gens de l'endroit, dont la famille avait grandi au bord du lac. Les Quoex avaient longtemps exercé, de génération en génération, au monastère, l'office de barbier, dont nous avons parlé ailleurs. Leur rasoir leur servait aussi à pratiquer la chirurgie rudimentaire de ce temps-là, et leur office à l'insigne Prieuré fit d'eux des gens de qualité. Fils et petit-fils de barbiers, Jean de Quoex, à la fin du XVI^e siècle, chirurgien de Son Altesse et anobli, portait d'azur à la fasce d'or, chargée d'une autre fasce de gueules, accompagnée de 6 besants d'or. On ne dit pas si ces besants rappelaient les plats à barbe des ancêtres, mais ce Jean eut un frère qui fut en Sorbonne un personnage, et un autre encore, Amé, qui fut moine et prieur claustral à Talloires. Déjà, au cours du XVI^e siècle, cette charge avait été remplie, plusieurs fois, par des membres de la famille, qui prenaient en grand nombre l'habit au monastère. Ils y avaient une influence dont nous allons voir les effets à la génération qui suivit le chirurgien Jean de Quoex. De ses neuf enfants, deux furent moines à Talloires, et il en faut citer au moins trois ou quatre autres : Claude, qui siégea au Conseil de Genevois et fut membre de l'Académie florimontane, que saint François de Sales appelait mon frère et dont le président Favre louait la science ; François, docteur en médecine, qui perdit un petit garçon de deux ans et nous a laissé le récit de sa mort dans une très gracieuse élégie en prose ; M. de Sainte-Catherine, qui eut à Talloires la chapelle de ce nom et dont il suffira de dire qu'il fut l'ami très cher et le très vénéré confesseur de saint François de Sales ; enfin dom Nicolas de Quoex, un digne moine, qui régissait comme prieur claustral, dès 1609, la maison du bord du lac, et qui ne s'y trouvait pas à son aise, à cause de l'opposition que lui faisait le parti ennemi des

réformes : parti de gens obstinés qui répétaient « qu'ils voulaient vivre comme ils étaient entrés et qu'ils ne voulaient point de nouveautés ».

Saint François de Sales se rendait bien compte qu'à certains d'entre eux il n'y aurait pas moyen de faire entendre raison. Il avait craint aussi, d'abord, de ne trouver aucun concours auprès de l'abbé de Savigny dont le prieuré savoyard, au moins nominalement, continuait de dépendre. C'est pourquoi il lui avait semblé, alors, que le plus simple eût été de renvoyer les Bénédictins de Talloires et de les y remplacer par d'autres religieux. Il avait pensé aux Feuillants italiens, qu'on allait en effet, quelques années plus tard, installer dans une ancienne maison bénédictine, au prieuré de Lémenc près Chambéry, où cette expérience ne devait pas être heureuse. Mais les Feuillants seraient très volontiers venus aussi dans la jolie maison du lac ; ils trouvèrent des appuis à Turin et poussèrent l'affaire ; les Bénédictins se défendirent et le débat dura de longues années, devant le Sénat de Savoie et jusqu'à Rome où l'ambassadeur de France y intervint.



Saint François de Sales ne tarda pas à trouver qu'on perdait le temps à ces chicanes. « Que Dieu soit servi, disait-il, ou par des religieux vêtus de noir ou vêtus de blanc, cela est indifférent », et comme il prévoyait que les fils habillés de noir de saint Benoît resteraient à Talloires, il résolut de « travailler tout de bon » à leur réforme. Dès que dom Nicolas y fut élu prieur, en 1609, il lui en traça le programme : s'appuyer sur le groupe des moines zélés et les mener doucement à une observance de plus en plus stricte de la règle, mais pas d'éclat ; « puisque Dieu a choisi un nombre de personnes fort petit et encore des moindres de la Maison en âge et en crédit,

il faut que le tout s'entreprenne avec une très grande humilité et simplicité, sans que ce petit nombre fasse semblant de vouloir reprendre ou censurer les autres » ; qu'on agisse, sur ceux-là, par l'exemple et la persuasion ; « la palme, reine des arbres, ne produit son fruit que cent ans après qu'elle est plantée » ; la réforme aussi est œuvre de longue haleine ; « il n'est pas expédient de passer d'une extrémité à l'autre sans milieu ». Toutefois, il conseillait au Prieur de rétablir, sans attendre, l'abstinence du mercredi, dont l'habitude s'était perdue, et de ne plus permettre aux moines de sortir seuls, ni de sortir sans son congé.

LE PUIT



Quand les opposants virent que dom Nicolas se mettait à la besogne, « et que ce n'était pas jeu, comme dit l'un de nos chroniqueurs, ils excitèrent une si furieuse sédition dans le cloître, que le père de Quoex fut contraint de céder à leur rage et se retirer en une maison proche du monastère, et le lendemain il fut attaqué à coups de pistolets par trois de ces mauvais garnements », qui le manquèrent ; le jour suivant, deux d'entre eux venaient en pleurant lui demander pardon.

Lorsque dom Nicolas s'en fut à Annecy conter la chose à son ami l'évêque, il ne l'étonna guère. Saint François de Sales connaissait bien les hommes de son temps, têtes chaudes et mains vives ; personne alors,

personne dans le monde des artisans comme chez les gentilshommes, qui ne portât des armes et ne sût s'en servir dans un moment d'humeur ; que les mêmes mœurs eussent pénétré au monastère, c'était fâcheux sans doute, mais assez naturel. Et l'évêque, qui aimait à rire, plaisantait le prieur encore un peu ému « de ces caresses extraordinaires » ; « si le coup, lui demandait-il, eût rencontré au gré de l'arquebusier, étions-nous bien résolus de mourir et de pardonner ? mais cela n'est rien ; ces bons enfants me sont venus trouver, ils ont peur qu'on ne les accuse à Chambéry ; non, il ne le faut pas faire ». Il fit, en effet, autre chose.

C'était en 1610, une année où nous voyons qu'il écrit qu'il a sur les bras la réforme de Talloires. Il demande donc et obtient du Pape, le 31 mars, une délégation ; le 4 août, l'abbé de Savigny scelle de ses armes, en cire rouge, des lettres où il agit comme supérieur du Prieuré pour donner pleins pouvoirs à l'évêque ; et celui-ci débarque enfin, le 25 octobre, sur la place des marronniers. Il entre au monastère et conseille publiquement au prieur la patience, « étant dit qu'aux patients demeure la place » ; il exprime le vœu « qu'en cette maison la régularité soit rétablie pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de cet ancien Ordre, pour le salut des âmes et la consolation de tout le peuple de notre diocèse » ; et il donne la parole à l'un des personnages qui l'accompagnent. C'est M. de Buttet, un sénateur au Souverain Sénat de Savoie, qui ne badine point et qui somme les religieux d'accepter la réforme ou de quitter le monastère dans les trois mois. Presque tous déclarent qu'ils resteront, et l'évêque les embrasse tendrement.

Le grand pas était fait. De nouvelles recrues, plus jeunes et plus dociles, comblèrent les vides. La discipline régulière fut bientôt rétablie dans tout le monastère, mais une des sources du mal demeurait. C'étaient ces offices claustraux de la Sacristie, de l'Ouvrierie et de l'Infirmerie, dont nous avons parlé quand nous avons dit comment la féodalité avait refait, au moyen âge, le Prieuré à son image. Leurs titulaires vivaient à part, avec trop d'indépendance ; trop de cabales et de jalousies s'agitaient autour de ces places, trop enviées, et l'on en pouvait dire autant de certaines chapelles, dont les recteurs avaient des dotations particulières. Ces abus, cependant, étaient immémoriaux : il y eut des procédures à subir au Sénat et des brefs à demander au Pape ; enfin, au bout d'environ dix années, les offices furent abolis ; les biens qui en dépendaient, avec ceux des chapelles, retombèrent dans le patrimoine commun du monastère ; les souvenirs de l'âge féodal

disparaissaient, les moines se retrouvaient égaux et le tenace évêque était venu à bout de son dessein.

On l'avait revu à Talloires, en 1621, quand fut réparée, sur sa montagne, la chapelle de Saint-Germain, que les religieux avaient quelque temps négligée. Saint François de Sales aimait ce lieu pittoresque, où il y eut grande fête le 28 octobre, et grande foule. Il ouvrit le tombeau où reposait, depuis plus de cinq cents ans, le fondateur du Prieuré, et il déposa ses ossements dans l'intérieur de l'autel. L'accès de l'oratoire fut rendu plus facile, et les pèlerins y montèrent plus nombreux. Eux-mêmes, les moines s'y rendaient plus souvent ; quelques-uns d'entre eux voulurent y vivre ou au moins y mourir. Dom de Quoex, le premier, après avoir accompli son œuvre de prieur, se retira dans cet ermitage avec un autre religieux, son neveu Pierre.

Les Bénédictins revenaient donc au culte et à l'imitation de leurs saints fondateurs, car on n'avait pas, à ce renouveau, oublié saint Ruph dans son lointain vallon, ni saint Jorioz, sur l'autre rive du lac. On n'oubliait pas saint Bernard de Menthon, dont les habitants du bourg, assemblés au Prieuré, s'engageaient à chômer la fête. Tout le monde sentait qu'il y avait quelque chose de changé dans la maison, et l'estime des gens du pays recommençait à se manifester par de petits legs, affectés à des fondations. Un neveu de saint François, Benoît-Théophile de Chevron-Villette, qui avait beaucoup de son âme et de son style, fut alors moine et prieur claustral à Talloires avant de devenir un saint archevêque de Tarentaise. Ses frères en religion ne le valaient pas tous, mais la réputation du monastère était allée pourtant jusqu'à Rome. On y disait que le Prieuré réformé faisait l'édification de toute la Savoie et des pays voisins.

Le pape Urbain VIII s'exprimait ainsi dans son bref du 4 juillet 1624, et c'est pourquoi il appelait à l'indépendance la maison du bord du lac, en la libérant du lien tant de fois séculaire qui l'attachait à l'abbaye de Savigny. Le Pape faisait plus, en élevant Talloires au rang de chef d'ordre ; les autres prieurés bénédictins de Savoie qui voudraient adhérer à sa réforme lui seraient agrégés, et ils formeraient ensemble une congrégation réformée des Bénédictins Allobroges, sous le nom de Notre-Dame de Talloires.

Écusson de B. Th. de Chevron-Villette prieur claustral.



C'était très beau, trop beau peut-être. Talloires, devenu l'un des chefs-lieux du monde monastique, aurait marché sur le même rang que Cluny ou Saint-Maur. Jamais les vieux prieurs, jamais les Charansonay, dans leurs plus ambitieux rêves, n'auraient espéré cela. L'opposition entêtée de l'abbé de Savigny, qui plaida au Sénat de Chambéry contre le Pape, fit longtemps ajourner l'exécution du bref. Quand enfin ce procès fut fini et qu'une nouvelle décision pontificale confirma, en 1637, l'autonomie de Talloires, on constata que l'union des monastères savoyards ne s'était pas faite dans les conditions prévues en 1624. Il est vrai que, successivement, les prieurés de Thiez en Faucigny, de Rumilly, de Sillingy, de Chindrieux et de Viuz-la-Chiesaz devenaient des dépendances de Talloires, mais ces maisons, pour la plupart, n'avaient jamais eu grande importance. Au XVII^e siècle, elles végétaient ; peu de sujets, et qui n'étaient pas tous recommandables ; il fallut que Talloires y envoyât des siens, pour gérer les propriétés ; ces moines ainsi détachés perdaient le contact avec la règle ; on dit que quelques-uns s'ennuyèrent et ne choisirent pas toujours bien leurs divertissements ; à coup sûr, un peu partout, ils se querellaient avec les curés des paroisses, qu'ils rencontraient dans leurs églises. Un ordre du roi devait, un jour, au XVIII^e siècle, les renvoyer chez eux, au bord du lac.

Les dépendances de Talloires n'étaient donc guère que des fantômes de prieurés, dont il parut impossible, après réflexion, de faire une Congrégation indépendante. Il fallait pourtant que l'isolement de Talloires cessât ; le bref de 1637 l'invita à décider lui-même dans quelle obédience il entrerait. Les moines ne se pressèrent pas. Ils choisirent enfin, puisqu'ils devaient s'affilier à une autre maison, celle du Mont-Cassin, où saint Benoît était mort et qui dominait toutes les autres. Au surplus, ce Mont-Cassin était bien loin, dans le royaume des Deux-Siciles ; et la maison du lac allait

garder en fait sa pleine autonomie. Le pape Clément X ratifia cette union ; par le même bref, du 18 juillet 1674 — grande date dans l'histoire de Talloires — le Pape érigeait le Prieuré en Abbaye.

Puisqu'il avait fallu renoncer à devenir chef d'ordre, le titre abbatial était une magnifique compensation. De prieuré à abbaye, dans la hiérarchie religieuse, il y a la même distance que de duc à roi, longue distance, comme les ducs de Savoie le savaient bien, eux qui ne ceignirent qu'en 1713 la couronne fermée. Les cloches du grand clocher tintèrent joyeusement, et il y eut belle fête dans la maison bâtie par la reine Ermengarde. On l'appela l'Abbaye royale, en souvenir de ses fondateurs et parce que le prince continuait à s'en déclarer le protecteur. Quand les moines écrivaient à Son Altesse, ils se disaient, en signant, « ses très humbles, très fidèles, obéissants et passionnés sujets et vassaux ».

Quelqu'un qui profita du nouveau titre octroyé au monastère, et qu'on n'y voyait pourtant presque jamais, ce fut le prieur commendataire, promu abbé. Ne répétons pas ici ce que nous avons dit de ce personnage, à qui le souverain donnait, en le nommant, la disposition des revenus de la maison avec le droit d'y habiter, quand il voulait, le joli bâtiment dit du Prieuré. Un Italien, Charles de La Tour, garda longtemps cette dignité au commencement du XVII^e siècle, et il cherchait naturellement à en tirer le plus d'argent possible, en rognant sur la nourriture et le vestiaire des moines. Il fallut plaider dix ans contre lui, et comme on avait enfin obtenu une saisie-arrêt, il fallut reprendre les procédures contre son successeur, transalpin lui aussi, ce qui aigrissait les débats, en raison de la séculaire antipathie qui séparait Savoyards et Piémontais. Celui-là s'appelait César Perrone, ou Perron ; il avait seize ans quand la faveur ducale le fit prieur, en dépit des protestations des moines et de saint François de Sales. Il prétendit une fois empêcher le recrutement des novices, afin d'avoir moins de bouches à nourrir. Ce fut un procès, et il y en eut bien d'autres, tant qu'il garda le monastère en commende, pendant trente ans ; quand il s'en défit, pour prendre femme, il n'y avait pas dépensé un denier pour l'entretien des bâtiments ; en vérité, pareille exploitation était un peu brutale. A peine si le successeur qu'on lui donna avait dix ans. Il est vrai qu'il était du sang ducal, né du très turbulent prince Thomas de Savoie-Carignan ; il en était le troisième fils, et c'est pourquoi on le faisait d'Eglise, mais la mort inopinée d'un de ses deux aînés changea les choses ; Eugène-Maurice de Savoie renonça aussitôt à Talloires pour épouser, à Paris, l'une des jolies nièces du

cardinal Mazarin et pour devenir, au service de France, colonel général des Suisses.

Au bord du lac, c'est encore un Piémontais qui le remplaça, Charles-Louis des Lances, ou de Lances, qui resta très longtemps titulaire et qui débuta mal. Il y eut du vin poussé et de l'eau dans les pots distribués aux religieux ; il y eut un Piémontais qu'il installa au monastère comme portier et qu'il prétendit faire payer grassement par les moines, à quoi il ne renonça que contre argent comptant. Après une accalmie, les hostilités recommencèrent à la porte des archives, où il fit mettre les scellés. Les pauvres auraient pâti, eux aussi, si les moines et le Sénat n'avaient veillé à l'exacte distribution des aumônes coutumières, dont volontiers les commendataires se fussent dispensés de faire les frais ; il y eut à ce propos, durant le XVII^e siècle, bien des constats de notaires, des sommations et des arrêts rendus.

Il faut dire que les revenus de la commende baissaient, lentement, comme la valeur des droits féodaux qui en faisaient une partie, et quand il grêlait ou qu'il gelait, on pense bien que la perte n'était pas pour le fermier. Enfin, il y eut des abbés savoyards : Amé-Philibert de Mellarède, savant homme, qui fonda la bibliothèque publique de Chambéry ; et Rodolphe d'Esery, fils d'un sénateur au Souverain Sénat. Celui-ci demanda, en 1767, qu'on taxât son revenu à un chiffre fixe, que deux magistrats chambériens arbitrèrent. Ce fut une révolution dans les rapports entre les moines et le commendataire, et un terme mis à leurs longues chicanes. Dès lors, les moines eurent la jouissance de tous les biens du monastère, à charge de payer au commendataire la rente de 2.500 livres qui lui fut attribuée. Cette rente se trouvait à la disposition du roi, puisque le commendataire était à sa nomination, et ces 2.500 livres représentaient donc, en somme, une taxe annuelle prélevée par l'Etat sur les revenus de la maison.

Taxe relativement forte, puisque les revenus, à ce moment, ne montaient qu'à 14.300 livres. Au budget des dépenses, l'entretien de chaque religieux figurait pour 290 livres ; les aumônes pour 1.875 livres ; avec les traitements servis aux curés des paroisses qui dépendaient de Talloires, les charges montaient en tout à 11.600 livres environ. Quand on avait payé en outre la rente de la commende, on voit qu'il ne restait presque rien à la disposition des moines.



Ces moines, aux XVII^e et XVIII^e siècles, étaient des gens du pays, ou qui ne venaient guère que de dix ou vingt lieues à la ronde. Ils n'étaient pas seulement du pays, ils en représentaient exactement l'image en raccourci, dans leur groupe où se mêlaient des types de toutes les classes un peu cultivées de l'ancienne société. Il y avait toujours, parmi eux, des fils de gentilshommes de très ancienne ou de très fraîche date ; et il y avait aussi, de plus en plus nombreux, des petits-fils de fermiers, des fils de procureurs, d'avocats, de notaires. C'était un petit monde très savoyard. Ils élisaient parmi eux leurs prieurs claustraux, qui prirent ensuite le titre d'abbés réguliers, et peut-être choisirent-ils, pour ce poste, de préférence ceux

d'entre eux que leurs origines rattachaient à l'aristocratie locale. On trouve d'ailleurs, dans cette liste des chefs du monastère, un peu de tout. C'est Michel Rambert, un homme diligent, qui plaide jusqu'à Rome la cause de la maison et dont la famille va accéder à la noblesse de robe ; c'est Benoît Vallier, dont un docte contemporain vante les connaissances philosophiques ; c'est Romuald Pignier, d'une famille de magistrats qui vient d'être anoblie ; c'est Nicolas de Gémilieu, qui est venu d'un petit château des environs d'Yenne, aux bords du Rhône, où une très vieille race vit très pauvrement ; c'est Ildefonse Belly, qui vient d'Yenne, lui aussi, où ses parents sont de bons bourgeois ; c'est Maur de Lannoy, d'une ancienne famille de robe et d'épée ; et c'est Dom Florentin, de la noble souche faucigneranne des Vieux, qui clôt la série et dont la carrière fut longue et agitée.

Le feu visita deux fois Talloires au XVII^e siècle et nous y a dérobé bien des fleurs des arts roman et gothique. C'était du temps du commendataire De Lances ; il se contenta de réparer le bâtiment dont il avait la jouissance, et qui gardait, du moyen âge, le nom de Prieuré. Il est vrai qu'il y fit bien les choses, s'il en faut juger par l'escalier extérieur qu'il adossa contre un mur, à l'un des angles de sa façade. Les pilastres de la rampe, souples et bien musclés dans leur profil nerveux, semblent être comme animés d'un mouvement d'ascension ; quatre sveltes colonnes se couronnent de chapiteaux composites, bien fouillés, dont les têtes s'inclinent gracieusement pour porter le toit qui couvre cet escalier.

Sceau de l'Abbé Ch. L. de Lances.

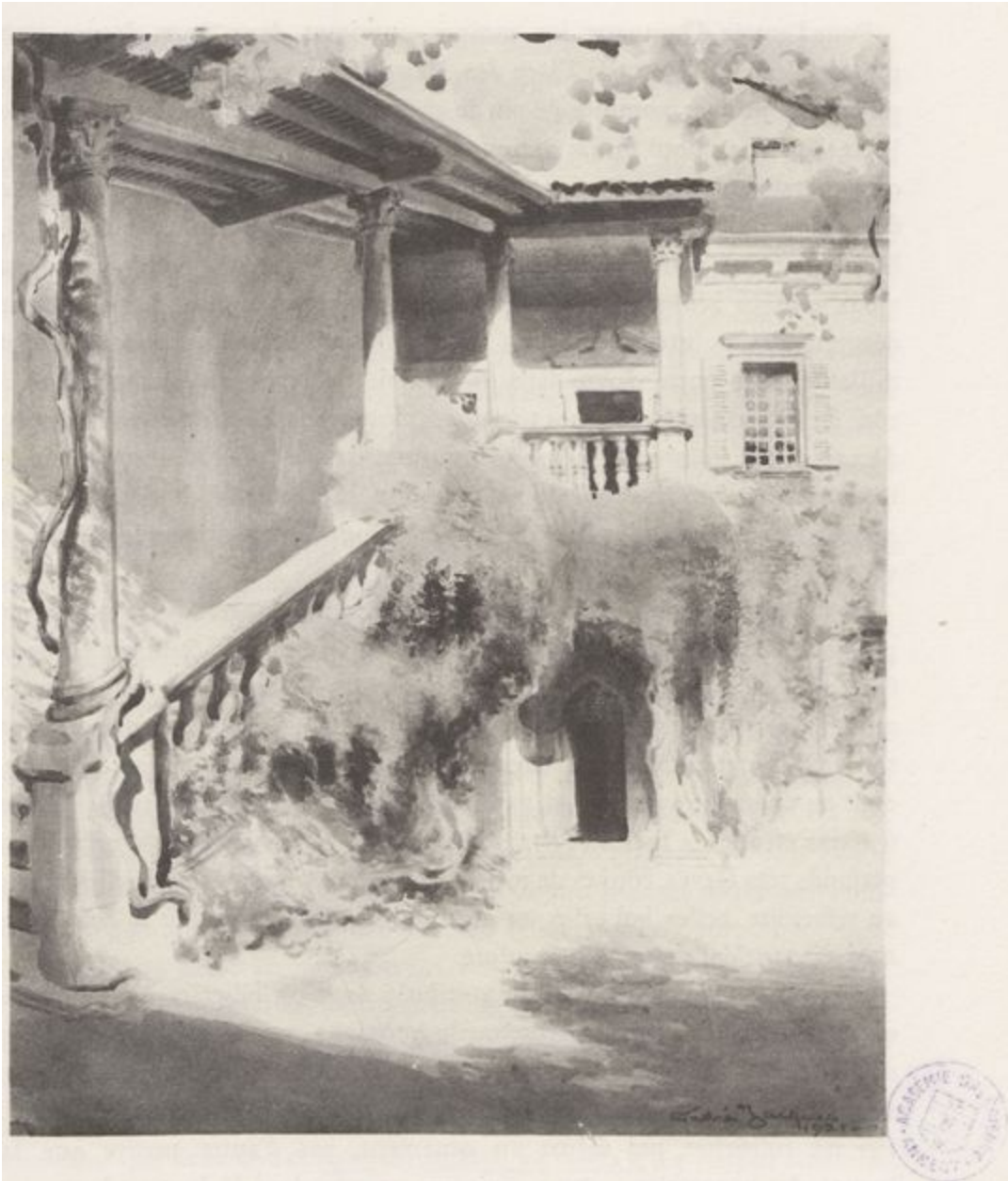


Quant aux autres bâtiments, les moines firent comme ils purent, mais aussi comme ils voulurent. Les pierres vinrent du Roc de Chère, et les travaux étaient déjà très avancés en 1681, lorsqu'on inscrivit cette date sur la porte de l'abbaye nouvelle. Le cloître avait été reconstruit tel qu'il subsiste encore à peu près aujourd'hui. Ses courtes galeries, voûtées, qui n'ont que quatre travées chacune, sont très larges. Les robustes piliers qui

les portent servent aussi de contreforts, parce que leur face extérieure est taillée en talus : disposition très franche, qui donne une grande impression de stabilité. Ces piliers et les pilastres qui leur font vis-à-vis ont des chapiteaux bas, d'une mouluration très sobre, qu'on retrouve dans toute la maison, où cette répétition du même motif est fort heureuse ; elle affirme l'unité de la construction et lui donne son cachet de discrète élégance.

Ajoutez-y, dans le cloître, la parure des fleurs du jardin, la margelle ronde du vieux puits et l'éclat du vernis des briques rouges dont les galeries étaient pavées. La porte au sud-est menait, par la sacristie, au chœur de l'église, dont la masse dominait toujours le cloître au sud. Au nord-est, un passage conduisait au bâtiment du Prieuré. Au nord-ouest, l'entrée d'honneur, dont la porte vitrée laisse voir, du cloître, l'eau du lac, à côté d'une porte à claire-voie aux jolies colonnes torses. Les relations ordinaires avec l'extérieur se faisaient par le porche qu'on trouvait en sortant au sud-ouest, devant l'église : porche voûté, d'une accueillante bonhomie, et qui subsiste, avec sa grosse porte aux fortes serrures, au lourd judas.

ESCALIER DU PRIEURE



Pour l'entrée d'honneur, les moines ouvrirent, dans leur clôture, tout près de l'eau et devant la Place des Marronniers, un portail, entre deux piliers aux grosses pommes de pin de pierre. En deçà du portail, la terrasse basse s'étend au bord du lac et sous la haute et longue façade de la maison, où l'on retrouve les mêmes contreforts que dans le cloître, posés comme des étais en pierre aux larges assises bien assemblées. Le perron est ici, hospitalier, aux marches si douces qu'elles semblent vous porter jusqu'aux vieux vantaux sculptés de la porte ; sous son arc en anse de panier que décorent des pointes de diamant et le millésime de 1681 gravé sur la clef saillante, cette porte ouvre dans un couloir voûté et ramène au cloître, à côté

de la porte aux colonnes torses, qui donne sur le grand escalier. Large, décoré de ses pilastres aux sobres moulures, cet escalier se remplissait de l'éblouissante lumière reflétée par les eaux du lac qu'il domine. Ils l'aimaient bien, leur lac, les Bénédictins, et ils ont à merveille su le mettre en valeur.

Ils avaient su aussi, dans toute leur maison, ménager des perspectives propices aux jeux charmants de l'ombre et du soleil ; faire simple sans faire nu ; faire grand sans faire une caserne ; partout une majesté tranquille, une paix souveraine. Partout, jusqu'à la cuisine où se dressait, sur son arc allongé entre deux niches, la cheminée au grand manteau de pierre, dont on changea la plaque en 1732, quand régnait le roi Charles. De hautes fenêtres étroites, à barreaux de fer, éclairaient cette cuisine et le réfectoire ; plafonds très élevés, coupés de maîtresses poutres, sous les poutrelles fines ; au réfectoire, belles boiseries, et surtout celles du buffet où le mot *Silentium* s'inscrit dans son cadre sculpté.

Au premier étage, au delà du vestibule dont un pilier central porte les quatre voûtes, on retrouve le même harmonieux assemblage de poutres et de poutrelles au-dessus de la monumentale galerie des cellules, si longue, si large et si haute. En vérité, MM. de Talloires se logeaient noblement. Pas un colifichet, pas même un ornement, pas d'autre parure que la beauté des proportions. Dix-neuf cellules ouvraient là-dessus, dont une demi-douzaine étaient desservies par un balcon de bois, qui courait à mi-hauteur contre un des murs. Dix-neuf cellules seulement, et c'est que l'abbé régulier, qui était l'un des vingt moines, avait son appartement à part, dans l'aile ouest, en vue du lac. Le mot *Pax*, qui est la devise de l'Ordre, se lisait là, en lettres d'or, dans une boiserie sculptée. La même pièce, toute lambrissée et dorée, fut décorée en 1732 par le peintre Jean-Baptiste Van Helmont d'Annecy. Il y représenta, en neuf tableaux, des apôtres, et sans penser à mal, comme il aurait fait dans un château quelconque, il y ajouta des scènes de chasse et de pêche, de petits génies dodus qui folâtraient avec des fleurs et des oiseaux. On s'en est étonné. C'était pourtant le goût du temps. L'abbé Belly, qui occupait alors cet appartement, ne vit sans doute rien d'étrange dans ces peintures, et personne autour de lui ne s'en scandalisa.

Ces moines de Talloires, au XVIII^e siècle, n'étaient pas de rigoureux ascètes, et ils n'en affectaient point les allures. Il paraît que certains d'entre eux parurent dans les cabarets du bourg ; la piété de quelques-uns put être languissante ; leurs ennemis insinuaient pire, mais rien de précis dans tous

ces racontars. Ce qui est plus net, c'est qu'en 1677 un visiteur passa au bord du lac, où il ne trouva rien que de correct ; c'est qu'au commencement du XVIII^e siècle les grandes abbayes de Cluny et de Saint-Victor de Marseille firent inspecter des maisons de leur dépendance par l'un des moines de celle de Talloires, qui avait donc bonne réputation ; c'est que le dernier abbé claustral, dom de Vieux, qui fut un homme respectable, rendait en son temps bon témoignage de ses religieux. Et pourtant il manquait quelque chose au monastère. C'était un emploi réglé des moments libres dont les moines disposaient entre un office et le suivant. Il ne semble pas qu'ils aient jamais pratiqué beaucoup le travail manuel, si recommandé par saint Benoît, ou qu'ils aient songé à imiter tant de Bénédictins français qui s'adonnaient alors, si glorieusement, aux travaux intellectuels. Notons cependant que deux de ces moines érudits, au cours d'un voyage littéraire dont le récit parut en 1717, vinrent de France à Talloires, où ils furent parfaitement reçus. Ils y admirèrent beaucoup de fort beaux manuscrits, mais peut-être que les habitants de l'abbaye n'y lisaient guère eux-mêmes. L'un d'eux, en 1720, classait pourtant les superbes archives de la maison et en rédigeait le monumental inventaire ; un autre écrivait, en 1738, le *Chronicon Tallueriense*, longue histoire de l'abbaye ; un autre encore compilait, dans un gros volume, les Us et Pratiques du Monastère ; et quand le roi Victor-Amé III, en 1783, envoya à Talloires un historien chargé d'extraire des vieilles chartes ce qui pouvait intéresser la dynastie, ce savant homme se fit un ami de son hôte l'abbé de Vieux ; ils échangèrent ensuite une docte correspondance.

Armoiries de l'abbé régulier dom Maur de Lannoy.



Mais les moines de Talloires n'ont pas tous tant de goût pour l'étude, et ils connaîtraient donc bien des heures oisives, s'ils ne les remplissaient pas d'une préoccupation constante. Défendre les intérêts, les droits, les prérogatives de la Maison, voilà leur grande affaire. Ils l'aimaient

passionnément, ce monastère, comme une famille dont tous les membres seraient étroitement solidaires. Il est vrai que, parfois, quelques-uns d'entre eux résistent à cet esprit de corps, font les mutins et frayent avec les ennemis de l'abbaye. On les appelle les moines discoles, et quand on dit qu'il y a des désordres à Talloires, ce sont des querelles qu'a provoquées l'un ou l'autre de ces isolés. En masse, les moines croient pieusement au prestige de leur antique maison ; ils sont très fiers de son ancienneté, et la reculent un peu, jusqu'à introduire des Bénédictins au bord du lac dès le IX^e ou le VIII^e siècle ; ils entretiennent fidèlement, après sept cents ans, le souvenir de Rodolphe et d'Ermengarde : ils considèrent comme un dépôt sacré, qu'ils doivent garder, tous les privilèges hérités de leurs prédécesseurs ; leur seul supérieur, c'est le pape, et ils prétendent que personne n'attende à leur indépendance ; leurs droits dans les paroisses qui dépendent de l'Abbaye sont immémoriaux, et ils prétendent que personne n'y touche, sous aucun prétexte.

APPARTEMENT DE L'ABBÉ



Les évêques du diocèse d'Annecy, qui continuaient à s'intituler évêques de Genève, eurent, à la fin du XVII^e siècle et surtout au XVIII^e, un autre point de vue, et de savoir qui eut tort ou raison, ce n'est pas notre affaire. Mais l'évêque prétend qu'il est le maître dans son diocèse et qu'il a droit de visite au monastère. La première fois qu'il s'y présentera, accompagné d'un capitaine de justice et de ses archers, les moines lui refuseront pourtant la porte, qu'ils barricaderont ; et l'évêque s'en va, mais il n'a pas renoncé à soumettre un jour les moines à son autorité. Il se heurte d'autre part, quand il veut réformer l'administration des paroisses, aux droits que l'Abbaye possède, comme nous savons, dans beaucoup d'églises paroissiales qui lui

appartiennent et dont elle désigne les desservants. L'évêque a réglé, par exemple, que les curés, dont il veut améliorer le recrutement, seront nommés au concours, et à Talloires on prétend ignorer cette innovation. Les curés de l'Abbaye prennent fait et cause contre elle, parce qu'ils ne voudraient plus partager avec elle les revenus attachés à leurs églises et qu'ils voudraient y être les seuls maîtres. Qui en payera l'entretien ? qui en percevra la dîme ? Ce ne sont que requêtes et informations, et les sacs de procédure enflent dans les archives de l'Abbaye. Son prestige reçoit un rude coup, en 1772, à Talloires même, quand les offices paroissiaux cessent de se faire dans l'église abbatiale, et que le curé s'installe triomphalement dans l'église paroissiale qui fut alors bâtie ; les moines avaient gardé du moins, par transaction, la direction de la confrérie du Rosaire, mais on la leur ôtera. Car tout est matière à querelle ; ça et là, les curés tentent d'entraîner leurs paroissiens dans la lutte, partout ils sont soutenus par l'évêque. Les moines, dont le revenu baisse, ne comprennent pas que leurs curés ne se contentent plus de ce qu'on donnait à leurs prédécesseurs. Le prix de la vie a pourtant augmenté, mais à Talloires on ne voit que les droits de la Maison, qui sont fondés sur des titres séculaires.

Dès lors, comment s'entendre, puisque les évêques apportent à ces débats d'autant moins d'indulgence, qu'ils trouvent que l'Église n'a nul besoin de moines. Ils sont zélés administrateurs, ces évêques d'Annecy, mais ils sont aussi des gens de leur temps. Nous avons dit, au premier chapitre de cette histoire, quelles idées avaient inspiré les fondateurs du monastère, au XI^e siècle. Au XVIII^e, ces idées ne sont plus comprises, même dans le clergé. Pareil état d'esprit à la cour de Turin, où courent les maximes de l'économie politique naissante ; les moines y sont considérés comme d'inutiles citoyens ; tout ce qu'ils possèdent serait mieux employé sans eux ; et les réclamations de l'évêque trouvent, auprès des ministres, le plus favorable accueil. L'Abbaye n'aurait pas vécu jusqu'à la Révolution, si elle n'avait pas eu des alliés.

Le grand allié, c'est le Souverain Sénat de Chambéry, perpétuel défenseur des traditions et conservateur constant des droits acquis. Ses sympathies sont infiniment précieuses à Talloires, qu'elles honorent. Une autre alliée, qui compte, c'est l'opinion publique. Un peu partout dans le duché, il y a des familles influentes dont un membre au moins a vécu au bord du lac, et qui gardent avec la maison des rapports amicaux ; la cause du monastère en profite, et c'est une bonne fortune pour lui si un Savoyard

prend de l'importance au sein du gouvernement de Turin. Dans les environs même de Talloires — et ceci vraiment est significatif — l'opinion se dessine nettement en sa faveur. A Annecy, dans la ville épiscopale, une chanson court, avec un grand succès, aux dépens de l'évêque et à propos de ses démêlés avec les religieux. Il y a dans ces vers de la malice et de l'esprit. « M. de Voltaire, disait quelqu'un, qui n'est pas éloigné d'ici, pourrait bien y avoir quelque part ». Ces conflits entre gens d'Église avaient en effet de quoi divertir le seigneur de Ferney.

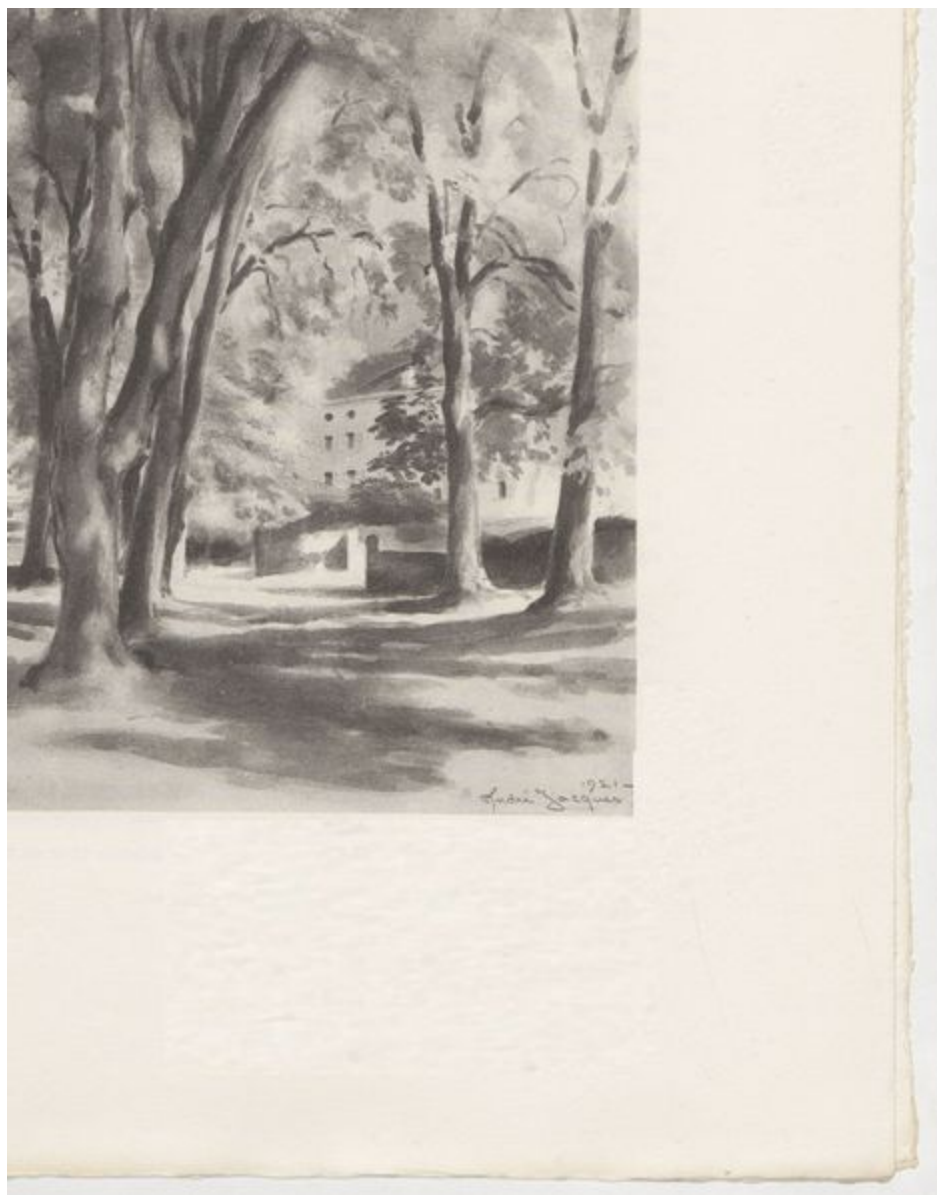
Le pilier d'entrée.



Mais ces mêmes conflits étaient une cause de perpétuelle insécurité pour nos gens de Talloires, anxieux de maintenir, tels qu'ils les entendaient, les droits et la dignité de leur maison. Les antagonistes de l'Abbaye s'entendirent enfin, en 1783, pour obtenir un bref du pape, qui attribuait au gouvernement royal une bonne part des revenus de Talloires, à charge de l'employer à l'entretien d'un collège à Carouge et à la construction d'églises catholiques dans les vallées vaudoises du Piémont. Les moines protestèrent, comme de juste, énergiquement, et ils mettaient peu d'empressement à s'abandonner à la discrétion des agents du fisc, lorsqu'une dénonciation fut lancée contre eux, de leur propre maison. Elle émanait de l'un de ces moines discoles dont nous avons parlé. Il signala que les moines avaient mis en lieu sûr, chez un médecin d'Annecy leur ami, 22.000 livres. Le Sénat, sommé d'agir, ordonna que les biens de l'Abbaye seraient désormais régis, d'accord avec les religieux, par un administrateur, qu'il ne se pressait cependant pas de désigner. Mais, en haut lieu, on voulait plus, et l'on força la main au Sénat de Savoie. Ordre du roi arriva de Turin,

en 1787, de saisir tous les biens, meubles et immeubles, dont le patrimoine de Talloires se composait ; interdiction était faite aux moines d'y toucher ; l'administration en était confiée exclusivement à un laïc, à un procureur que le roi désignait et qui devait, de temps en temps, passer un peu d'argent aux moines pour subsister. Avis en fut donné, à son de trompe, dans toutes les communes où l'insigne Prieuré, jadis, avait régné.

LES MARRONNIERS



C'était l'humiliation suprême, devant laquelle, un moment affolés, les moines songèrent à demander leur sécularisation. Ils demeurèrent pourtant au bord de leur lac, mais le recrutement n'était plus autorisé, et la maison de

la reine Ermengarde allait périr d'une mort lente, lorsque la Révolution vint, qui brusqua les choses.

Le départ des sept moines qui restaient fut très digne. Ils ne se séparèrent point et prirent ensemble la route du Valais, munis d'un passeport où la municipalité révolutionnaire de Talloires leur rendait ce témoignage « qu'ils se sont conduits jusqu'ici en gens d'honneur et de probité, sans avoir donné aucun sujet de plainte sur leur conduite, soit dans ce lieu, soit dans les environs, et y ont au contraire constamment donné des preuves de charité, de piété et de religion à l'édification du public ». Puis, le 30 juin 1793, par ordre supérieur, on brûla sur la place publique, en présence des officiers municipaux en écharpe, les archives du monastère, précieux trésor de chartes que l'on aurait eu peine à compter. Ensuite, le grand clocher de Talloires tomba, de si haut que le démolisseur disait qu'il n'avait pas pu le mesurer. Les calices de vermeil, les croix d'argent, toutes les richesses de la sacristie furent dispersées. A la bibliothèque, les manuscrits gothiques effarouchèrent, on les vendit au poids. La chute du clocher avait effondré l'église, dont on laissa les ruines périr lentement. Les bâtiments, longtemps abandonnés, passèrent en bien des mains. L'hôtel de l'Abbaye en occupe aujourd'hui la plus grande partie.



BIBLIOGRAPHIE

- Allmer et Terrebasse, Inscriptions de Vienne, Vienne 1875.
Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie.
Besson, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique, Annecy 1759.
Brasier, Études sur les origines du Prieuré de Talloires, dans les Mémoires de l'Académie Salésienne, 1887.
Brasier, Vie de saint Germain de Talloires, Annecy 1889.
Brienne, Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum, Paris 1908.
Bruchet et Letonnellier, Inventaire des Archives de la Haute-Savoie, Annecy 1921.
Burnier, Histoire du Sénat de Savoie, dans les Mémoires de l'Académie de Savoie, 1864.
Constantin, La Vie du révérendissime et illustrissime évêque Claude de Granyer, Lyon 1640.
Gaillard, Documents sur l'abbaye de Talloires, dans les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, 1883.
Gonthier, Les Prieurs de Talloires, dans la Revue Savoisienne, 1908-9.
Marteaux et Le Roux, Boutæ, Vicus gallo-romain, Annecy 1913.
Philippe, L'abbaye de Talloires, dans les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, 1861.
Ritz, Quelques documents inédits sur le Prieuré de Talloires, dans la Revue Savoisienne, 1911.
Ritz, Quelques chapitres inédits du Coutumier de Talloires, ibidem, 1919.
Ritz, Le nécrologe de l'abbaye de Talloires, dans les Documents de l'Académie de Savoie, 1918.
Sales (Charles-Auguste de), Histoire du bienheureux François de Sales, Lyon 1634.
Documents des archives de la Société savoisienne d'histoire.

Il convient de mentionner ici le nom de M. Charles Lavillat, de Talloires, qui a été l'initiateur de cette publication.

NOTES CONCERNANT LES ILLUSTRATIONS

Titre intérieur. — Insigne de l'Ordre des Bénédictins : les trois montagnes surmontées de la croix et le mot « Pax » dans le champ d'azur. Ce motif se trouve placé dans l'appartement de l'Abbé régulier et couronne la cheminée.

Page 7. — Lettrine d'un très beau manuscrit du XI^e siècle provenant de l'Abbaye de Talloires et conservé par l'Académie Florimontane au Musée d'Annecy (don de M. Camille Dunant).

Page 9. — La baie de Talloires et le monastère, dominés par la montagne de Saint-Germain et la Tournette.

Pages 12 et 13. — Chapiteaux romans provenant de l'église du monastère, employés au milieu du siècle dernier dans la construction d'un oratoire au Toron, sur la route de Talloires à Menthon.

Page 16. — Un des deux chapiteaux du porche roman de l'église du monastère, actuellement conservés au musée lapidaire du palais de l'Ile à Annecy.

Page 20. — Chapiteau en mollasse, trouvé avec de beaux fragments d'autres chapiteaux romans sur l'emplacement du chœur de l'église, propriété actuelle de M. Rodet.

Page 21. — Le rocher de Saint-Germain à 300 mètres au-dessus de Talloires, la grotte et l'église qui contient les reliques de Saint-Germain.

Page 24. — Armes des seigneurs de Menthon (xve siècle), musée d'Annecy, détail d'une stalle en bois sculpté provenant d'une église de Savoie.

Page 25. — Sceau du monastère de Talloires (xve siècle), d'après la matrice trouvée à Rovagny, hameau de la commune de Talloires (musée d'Annecy). On voit dans le haut la Vierge, sous le vocable de laquelle était placé le monastère ; au centre, Saint-Martin se disposant à couper son manteau pour en donner une part à un pauvre (le monastère de Talloires dépendait de l'Abbaye de Saint-Martin de Savigny) ; au bas, un bénédictin en prière dans une niche de forte maçonnerie symbolisant la vie monastique.

Page 28. — Armoiries de Charansonay, pierre sculptée au-dessus de la porte d'une maison à Angon (commune de Talloires).

Page 29. — La pierre tombale de Jean de Charansonay, enterrée dans le cloître, a été trouvée par M. Daviet, de Talloires, qui nous a donné les plus utiles renseignements sur les bâtiments de l'Abbaye. Cette pierre est actuellement encastrée dans le mur du cloître et porte une inscription dont voici la traduction : « Ici-gît frère Jean de Charansonay, infirmier de ce lieu, pèlerin de Jérusalem, qui mourut l'an 1551 ».

Page 36. — Ruines de l'église de l'abbaye en 1835, d'après une lithographie de Courtois dans son album des Vues de la Savoie.

Page 37. — Pierre couronnant le grand portail de l'église, sur laquelle est gravée une inscription dont voici la traduction : « A la Glorieuse Vierge Marie et au bienheureux Maurice — 1528 ». Cette pierre se trouve aujourd'hui encastrée dans le mur d'une villa appartenant au lieutenant-colonel Rieder. Cette villa, près de l'entrée de l'Abbaye, sur la place des Marronniers, est ornée d'autres fragments sculptés de diverses époques, provenant de l'Abbaye et tous rassemblés par M. Abry.

Page 44. — Ce motif est sculpté dans le chœur de l'église Saint-Maurice d'Annecy, à la base des nervures de la voûte. Il représente trois anges, dont l'un porte le chapeau de cardinal et les deux autres les armes adoptées par le cardinal de Brogny, premier prieur commendataire de Talloires.

Page 56. — Ce bénitier, de grande taille, est placé dans le jardin de l'Abbaye.

Page 64. — Sceau de saint François de Sales ; la matrice est au château de Thorens.

Page 65. — Entrée d'honneur et porte de l'Abbaye datée de 1681, époque de la restauration du monastère.

Page 68. — Sceau de César Perron, commendataire de Talloires ; la matrice a été trouvée à Cran dans du vieux cuivre (Musée d'Annecy, don de M. Serand).

Page 72. — Statue de bois représentant un Évangéliste (XVIII^e siècle), retrouvée dans les greniers de l'Abbaye.

Page 77. — Écusson de Benoît-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise, qui fut prieur claustral à Talloires de 1629 à 1632 (d'après un panneau de bois sculpté qui a été trouvé à Villette près de Moûtiers en Tarentaise).

Page 84. — Sceau de l'abbé commendataire Charles-Louis de Lances (1657-1724), d'après la matrice du musée d'Annecy.

Page 85. — Escalier du bâtiment dit du Prieuré, construit à la restauration de la fin du XVII^e siècle et reproduit avec la gracieuse autorisation de M. Leleux, propriétaire de ce bâtiment.

Page 88. — Armoiries peintes au-dessus d'une porte dans l'appartement de l'Abbé régulier.

Page 89. — Appartement de l'Abbé régulier, décoré par le peintre Van Helmont en 1732.

Page 92. — Un des piliers du portail d'honneur sur la Place des Marronniers.

L'abbaye de Talloires

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65767137>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent

entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr